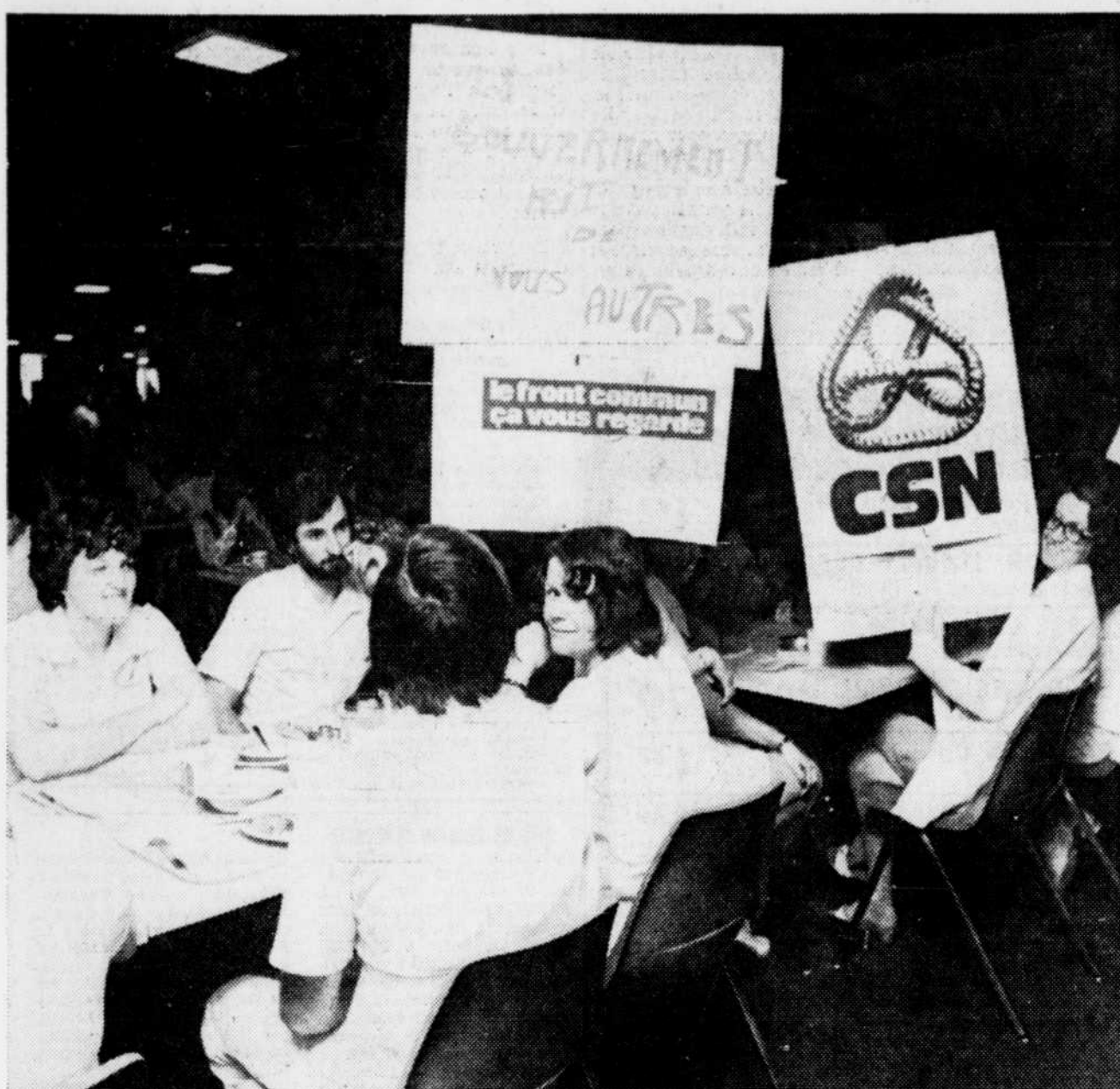


Patrons d'hôpitaux, pour le salaire minimum à \$8,000



Le Soleil, Roland Marcoux

"Le gouvernement rit de nous autres." Voilà ce que pensent des offres patronales ces employés de l'hôpital Laval, à Sainte-Foy.

par Claude VAILLANCOURT

Les directeurs généraux et les directeurs de personnel de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, dans le secteur hospitalier, croient que le salaire minimum de la fonction publique et parapublique devrait être de \$8,000 par année.

Cette recommandation formulée par la conférence régionale des hôpitaux des comtés de Chicoutimi, Dubuc, Jonquière-Kénogami, Lac-Saint-Jean, Roberval et Abitibi-Est, signifie que le gouvernement devrait hausser de 20 pour cent l'offre formulée à ses employés les moins bien rémunérés.

Ceux-ci, selon les dernières propositions gouvernementales, gagneraient \$127,40 pour une semaine de 35 heures de travail, soit l'équivalent de \$3,64 l'heure. Leur rémunération annuelle serait donc de \$6,624,80.

En recommandant un salaire minimum de \$8,000, les directeurs généraux et les directeurs de personnel fixent à \$1,375,20 l'écart entre les propositions gouvernementales et ce qu'ils estiment être le salaire devant permettre de "faire face au coût de la vie".

Leur proposition indique aussi que le salaire minimum de leurs employés devrait être de \$4,39 l'heure, soit \$0,75 de plus que ce que propose le gouvernement et \$1,49 de plus que le salaire minimum obligatoire au Québec.

Ce taux horaire de \$4,39 signifie aussi que la rémunération hebdomadaire la plus basse atteindrait \$153,84 par semaine, soit \$26,44 de plus que ce que le gouvernement propose.

Notons que le front commun des employés des services public et parapublic revendique un "salaire minimum décent" de \$165 par semaine, soit seulement \$12,16 de plus que ce que les représentants patronaux de la région administrative numéro 2 proposent.

La prise de position adoptée à l'occasion d'une assemblée tenue le 30

novembre dernier se veut donc un "appui indirect" aux travailleurs du secteur hospitalier qui n'ont pas caché leur mécontentement devant les offres déposées.

Elle traduit nettement, aussi, une déchirure dans le clan patronal sur la teneur des propositions salariales.

Le niveau de salaire "plus acceptable" de \$8,000 par année aurait pour effet, soutiennent les directeurs généraux et les directeurs de personnel de "stabiliser la main-d'œuvre et favoriser un meilleur recrutement".

La disparité

Les représentants patronaux, dans une lettre adressée à l'Association des hôpitaux de la province de Québec et au Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS), avec copie aux directeurs généraux et aux directeurs de personnel des centres hospitaliers du Québec, n'ont pas été tendres sur le sujet de la discrimination salariale.

"Au niveau des gardes-malades auxiliaires, écrivent-ils, nous constatons que la disparité qui existait autrefois entre cette catégorie et les infirmières a été considérablement élargie, ce qui est de nature à créer une insatisfaction du côté des gardes-malades auxiliaires et à ne pas favoriser la formation de cette catégorie de personnel."

"Cette situation est préjudiciable aux hôpitaux qui utilisent en plus grande quantité les gardes-malades auxiliaires, principalement les hôpitaux psychiatriques, les hôpitaux pour malades à long terme et certains centres d'hébergement", lit-on également dans la lettre que LE SOLEIL a en sa possession.

"En 1966, rappellent les représentants patronaux, l'échelon maximum de la garde-malade auxiliaire représentait 82,5 pour cent du salaire maximum de l'infirmière alors que dans les nouvelles offres salariales, le maximum de la garde-malade auxiliaire représente 62 pour cent du salaire maximum de l'infirmière."

"Cette situation, concluent-ils sur les offres faites à cette catégorie de travailleurs, constitue un recul considérable pour les garde-malades auxiliaires et se doit d'être corrigée."

Ils disent constater une situation identique au niveau des techniciens versus les infirmières alors que la "disparité de salaire qui était autrefois d'environ \$3 par semaine atteint un montant supérieur à \$30 par semaine, pour la première année de la convention collective de travail".

"Cette deuxième situation, soutiennent-ils, se doit également d'être corrigée si les établissements ne veulent pas être privés du personnel technique nécessaire et pour dispenser la meilleure qualité des soins infirmiers à nos patients."

Les services essentiels

Invitée à prendre position sur une recommandation du comité patronal de négociations à l'effet de ne pas négocier les services essentiels, la conférence, après avoir mentionné que certaines ententes sont déjà conclues, dit qu'il lui "paraît plus facile, dans le climat actuel, de signer des ententes de maintien des services essentiels, qu'il le sera, dans quelques mois, alors que la situation aura évolué, dans un sens que nous pouvons facilement prévoir, à moins qu'un règlement rapide n'intervienne aux tables de négociations".

Interrogé par LE SOLEIL sur cette fameuse recommandation "de ne pas négocier les services essentiels", le président du comité patronal, M. Paul Pleau, dit qu'il s'agit là d'un malentendu.

"Tout ce que nous disons à nos membres, c'est de ne pas négocier des services pour des arrêts de travail illégaux et par suite d'arrêts de travail illégaux."

Enfin les représentants patronaux de la région 2 soutiennent que "les mesures disciplinaires et légales sont à éviter, pour le moment", même si certaines mesures de harcèlement sont utilisées par les salariés.

Les soins aux jeunes détenus doivent être individualisés

(D'après PC) — Le rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centres d'accueil recommandera principalement l'individualisation des soins accordés à ces jeunes, peut-on conclure des propos du président du comité, M. Manuel G. Batshaw, venu hier à Québec pour remettre le rapport au ministre des Affaires sociales, M. Forget.

"Le grand problème consiste à trouver un moyen d'aider chaque enfant, qui est différent des autres et a donc des besoins différents", a dit M. Batshaw, qui a convenu que la principale notion qu'il a découverte par l'étude du comité est que les soins destinés aux jeunes doivent être individualisés.

"Notre rapport donnera maints

détails et offrira de nombreuses façons constructives d'arriver à ce but", a ajouté M. Batshaw.

Le rapport, bien que déposé hier, ne sera publié qu'à la mi-février, étant donné le temps requis pour l'impression du volumineux document de 600 pages manuscrites et de ses nombreuses annexes,

précise un communiqué du ministère des Affaires sociales.

Le comité de huit membres présidé par M. Batshaw s'était vu confier, en février dernier, le mandat d'étudier le contenu des programmes de réadaptation dans les centres d'accueil, de visiter ces derniers pour en faire une évaluation, d'étudier les différentes caté-

gories de professionnels travaillant dans ces centres et de faire des recommandations en vue d'améliorer ce secteur des Affaires sociales.

Le comité a donc visité 75 centres, a interviewé 1,500 administrateurs, travailleurs ou parents, et s'est entretenu avec 500 enfants détenus.

M. Batshaw s'est bien défendu de proposer dans son rapport "des cures-miracles". "Révolutionnaire serait un mot exagéré pour qualifier notre rapport, mais nous croyons sincèrement que nous avançons des suggestions qui seront très utiles pour mieux répondre aux besoins de ces enfants", a dit M. Batshaw.

Les chirurgiens-dentistes menacent de boycotter les soins dentaires aux assistés

MONTREAL (d'après PC) — L'élargissement des soins dentaires aux assistés sociaux que le gouvernement du Québec compte mettre en application le 1er janvier menace d'être boycotté par l'Association des chirurgiens-dentistes.

"L'Association se refuse énergiquement à toute forme de participation de ses membres" et "s'oppose catégoriquement" au programme, écrit l'association dans un bulletin qu'elle a récemment adressé à ses membres.

Le tarif qui accompagne la nouvelle couverture est de 53 pour cent inférieur aux échelles recommandées telles qu'établies dans le guide de l'association pour leurs clients privés, "ce qui couvre à peine les frais d'exploitation", d'ajouter l'association.

Un porte-parole du ministère des Affaires sociales a expliqué hier qu'en vertu du nouveau régime, les examens, le nettoyage des dents et les radiographies viennent s'ajouter aux soins déjà distribués gratuitement, soit les obturations et les extractions.

Le président de l'organisme, M. Claude Chicoine, a expliqué que son association a suggéré qu'aucun traitement préventif pour les assistés sociaux ne soit couvert et qu'on ne permette qu'un seul examen gratuit par année.

Le nouveau programme prévoit également que le paiement aux dentistes pour tout travail effectué sur un assisté social sera fait par la Régie de l'assurance-maladie, au lieu du ministère

des Affaires sociales comme c'est le cas présentement.

L'association est en outre insatisfaite parce que le programme est le résultat d'un arrêté ministériel plutôt que celui d'une négociation entre les deux parties.

Les dentistes négocient déjà en vue de renouvellement de l'entente les liant au régime de frais dentaires

assurés pour les enfants de 0 à 9 ans.

Les pourparlers sont au point mort: ils achoppent

notamment sur des points d'ordre juridique et sur les efforts de l'association de renégocier les clauses monétaires.

LOCAUX A LOUER

57, rue d'Auteuil
Idéal pour bureaux ou boutiques. Libre le 15 janvier 1976.
694-0994 ou 529-4969

BOUCHERIE R. VILLENEUVE

Spécialité VIANDE
PRIX DU GROS
POUR VOTRE CONGELATEUR
Tél.: 623-1405
1024, AV. BOURG-ROYAL
CHARLESBOURG-EST
aussi
POISSONNERIE

REALISEZ SON REVE A NOEL...

offrez-lui un
STEREO D'AUTO
MOTOROLA
Rég. \$89,95
ESCOMPTE CADEAU \$20,70
VOTRE PRIX **\$69²⁵**
Tiroir antivol inclus
Choix complet de stéréos d'auto de \$29,95 à \$300

QUÉBEC RADIO D'AUTO

VENTE - INSTALLATION - REPARATION
2,000, RUE SANSFACON, GIFFARD
TEL.: 663-7332

OUVERT JUSQU'À 9H. CE SOIR.

JOYEUX NOËL BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

Besoin de services bancaires les samedis 27 décembre et 3 janvier prochain?

Comme tous les samedis, nos succursales suivantes seront ouvertes.

- les Galeries Chagnon à Lévis
- les Galeries Ste-Anne à Giffard
- Place des Quatre-Bourgeois à Ste-Foy

**SAMEDI 27 DECEMBRE 1975
3 JANVIER 1976**

"Tous les chemins mènent à la **BNE**"
"Viens faire un tour"

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

COSMALEA INC.



CERAMIQUE LAURENTIENNE

Faite au Québec. Sélection complète pour services de vaisselle. Couleurs variées.



SERIE 1900
BLE, SABLE
SERIE 1900
BLEU, ROUGE,
ROUGE & NOIR,
MIEL, ETC.



CHOIX VARIE DE LAMPES A L'HUILE

Prix à partir de

\$2⁹⁹



SERVICE A SALADE EN BOIS

des Philippines, comprenant le bol 4 petits plats à salade, et les ustensiles.

Prix à partir de

\$23⁹⁹

770, St-Jean — 524-1666
1129, St-Jean — 694-0346
Place Fleur de Lys — 524-3960
Les Galeries Rond-Point, Lévis — 837-9001

Galeries Canadiennes:
Domino — 667-4433
Cosmalea — 661-0741

Construction: la CSN conteste en cour la représentativité de la FTQ

par Léonce GAUDREAU

La CSN-construction a présenté, hier, devant la cour supérieure une demande de bref d'évocation pour empêcher l'Office de la construction du Québec (OCQ) d'officialiser le résultat du vote d'adhésion syndicale de novembre dernier.

L'Office de la construction du Québec (OCQ) doit, en effet, d'ici à la fin de la présente année, émettre les certificats de représentativité syndicale devant confirmer que la FTQ-construction pourra négocier seule (pour l'ensemble des travailleurs de la construction) la prochaine ronde de négociations dans cette industrie.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) avait en effet recueilli lors du vote de novembre 50,5 pour 100 des adhésions des travailleurs contre seulement 14,8 pour 100 et 3,8 pour 100 pour la CSN et la CSD respectivement.

Le soir même du résultat final du vote, Michel Bourdon de la CSN-construction avait annoncé que son groupe syndical le contesterait. La CSN souhaiterait en effet qu'un nouveau dépouillement du vote fasse monter son pourcentage à 15 pour 100 et celui de la FTQ ramené à 49 pour 100. Cela aurait pour résultat d'empêcher la FTQ de faire cavalier seul dans la prochaine ronde de négociations qui doit normalement commencer en février prochain. De plus, en atteignant 15 pour 100, la CSN pourrait compter sur la présence d'au moins deux représentants au Comité mixte de la construction, organisme qui a comme fonction d'interpréter le décret de la construction. Avec moins de 15 pour 100, comme c'est le cas présentement, la CSN n'aurait droit qu'à un seul représentant... ce qui ne serait même pas suffisant pour lui permettre de présenter de sa propre initiative des résolutions puisqu'elle ne serait pas assurée d'un "appuyeur" nécessaire, pour qu'une discussion et un vote aient lieu.

Cour supérieure

En principe, l'OCQ a les pleins pouvoirs, d'après la loi 47, pour émettre les certificats de représentativité aux centrales syndicales mais la CSN compte l'en empêcher par sa demande présentée, hier, devant la cour supérieure.

Si ce bref d'évocation était accordé, la CSN défendrait ensuite une requête principale pour obtenir qu'un nouveau dépouillement du vote soit tenu, s'appuyant sur le fait que l'OCQ aurait dépassé sa juridiction (en faisant voter les agents d'affaires de la FTQ) et qu'il n'aurait pas adopté de règlements sur le "décompte" du vote, comme l'y oblige la loi 47.

La construction et reconnaitre le droit au travail des 22.000 travailleurs qui ont voté pour la CSN. Si jamais ces garanties lui étaient fournies, il est vraisemblable que cela aurait comme conséquence de mettre fin au processus juridique entamé, hier, par la CSN.

Autre champ de tir

D'un autre côté, la CSN cherche à obtenir, par voie syndicale cette fois, une garantie de la FTQ pour que cette centrale accepte — même si la loi ne l'y obligeait pas — sa présence à la prochaine négociation dans

la construction et reconnaitre le droit au travail des 22.000 travailleurs qui ont voté pour la CSN. Si jamais ces garanties lui étaient fournies, il est vraisemblable que cela aurait comme conséquence de mettre fin au processus juridique entamé, hier, par la CSN.

La CSN a mis un certain temps à contester le vote en raison des coûts monétaires importants que cela peut représenter. Finalement, la centrale a accepté d'en assumer les coûts plutôt que d'en laisser la charge à sa seule Fédération du bâtiment.



Eclairage nouveau

Les maires de Québec et Sillery, MM. Gilles Lamontagne et Charles H. Blois, ont signé, hier soir, l'entente officielle en vertu de laquelle ces deux villes offriront un meilleur éclairage sur la partie du boulevard Saint-Cyrille qui divise les deux municipalités entre les rues Belvédère et Maguire.

Pas d'injonction pour bloquer un projet de loi déjà adopté

par J.-Claude RIVARD

Il n'y aura pas d'injonction interlocoire pour bloquer la présentation du projet de loi 214 devant l'Assemblée nationale.

Qu'à cela ne tienne: même si l'injonction avait été accordée, elle n'aurait servi absolument à rien. Le bill 214 a été adopté en troisième lecture jeudi dernier; il a été officiellement sanctionné vendredi.

En effet, le juge André Desmeules, de la cour supérieure, en est venu à la conclusion que les compagnies Rail and Water Terminal of Montreal Ltd et Les chargeurs unis Inc. n'ont pas prouvé de façon satisfaisante leur droit apparent à pouvoir se prévaloir d'un recours aussi extraordinaire.

La présentation du projet de loi était parrainée par le député de Matane, Marc-Yvan Côté, afin que des pouvoirs accrus soient conférés à la Commission provinciale des transports pour l'octroi d'un permis en faveur de la Société de gestion de Matane Inc. (COGEMA), relativement à l'exploitation du bateau-rail "SS Grand Rapids", sur le Saint-Laurent.

L'injonction avait été demandée par les deux compagnies, constatant que le projet de loi était élaboré au moment même où la Cour d'appel doit statuer sur le bien-fondé d'une ordonnance d'évocation récemment émise par la cour supérieure. Celle-ci, sous la signature du juge Guy Lebrun, avait décliné un excès de juridiction de la part de la Commission des transports quant à l'octroi d'un permis à la firme COGEMA et le refus d'un permis identique aux demanderes Rail and Water Terminal of Montreal Ltd et les chargeurs unis Inc.

La dernière séquence de ce débat doit se jouer en janvier, devant l'Assemblée nationale. Dans un recours semblable à celui de l'outrage au tribunal les deux compagnies seront sommées d'aller expliquer, pourquoi elles ne devraient pas être trouvées coupables d'outrage au Parlement, pour avoir eu recours à l'injonction.

Partage des pouvoirs

Le principal mérite qu'a le jugement du juge Desmeules est de venir s'ajouter à cette jurisprudence, volumineuse, émanant de divers pays du Commonwealth héritiers du droit britannique, et dans laquelle prime le principe du partage entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

"Il faut toujours se rappeler qu'en vertu de notre système constitutionnel, il existe une division entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif et que le premier ne peut intervenir dans le domaine exclusif réservé au second", dit-il.

Il ajoute: "Le soussigné est d'opinion qu'en émettant une injonction interlocutoire, il porterait atteinte aux privilèges qu'a le pouvoir législatif

d'adopter ou de rejeter les bills qui lui sont présentés".

Le juge admet l'existence en Angleterre d'un principe voulant que des injonctions puissent être émises pour empêcher l'adoption d'un bill privé devant le Parlement, mais il ne lui semble

pas y avoir d'arrêt confirmant ce principe. Les tribunaux n'ont pas davantage précisé les circonstances où un tel recours peut être justifié.

Quant au célèbre arrêt Berthaume-DuTremblay, par lequel la cour supérieure du Québec a bloqué la présenta-

tion d'un tel projet de loi, sous le régime Duplessis, le juge se plait à évoquer les multiples critiques dont ce jugement fut à plusieurs reprises l'objet. Il cite notamment une étude faite sur la question par l'actuel juge en chef de la Cour suprême, Bora Laskin.



il faut savoir aimer les choses

Pour que le potier, en tournant la terre y façonne ce charme naturel qui personnalise le cadeau que l'on offre et le décor où l'on vit. Aimer l'artisanat québécois, c'est comme l'artisan, rechercher l'authenticité des choses. Être l'artisan de son décor à des prix à son goût, c'est l'art que vous offre la Centrale d'Artisanat de Place Laurier. Une boutique d'artisanat qui vous garantit l'authenticité et la qualité de ses pièces. La Centrale d'Artisanat vous offre l'art d'aimer les choses.



Centrale d'Artisanat du Québec, Place Laurier, Québec 643-2284.

PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE CARLETON CO. BONAVENTURE AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 15 décembre 1975, au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Carleton à l'égard d'un immeuble situé dans cette municipalité:

Avis public est donné par le sous-signe, secrétaire-trésorier de la Ville de Carleton, Q.E.

Lors d'une séance spéciale tenue le 15 décembre 1975, le conseil de cette Ville a adopté le règlement no 102-75 intitulé "Règlement accordant une rémunération au maire et aux échevins de la Ville de Carleton" et dont l'objet et l'emploi des derniers sont suffisamment décrits par le titre.

Que les propriétaires, parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 15 décembre 1975, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399, de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement no 102-75 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi.

Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398A à 398D de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 6 et 7 janvier 1976, au bureau de la Ville situé, Rue Comau, à Carleton.

Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no 102-75 fasse l'objet d'un scrutin secret est de soixante et un, et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 7 janvier 1976, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située rue Comau, à Carleton, à 19h15 heures.

DONNE À CARLETON ce 17 jour du mois de décembre 1975.

André Allard,
Secrétaire-trésorier.

COUR PROVINCIALE

No 200-02-00814-758

HAROLD GAGNON, domicilié et résident au 196, 24e Rue, app. 10, Québec, district de Québec.

vs
RENE BELANGER, autrefois domicilié à Route Rurale No. 2, à St-Eduard, Cte Lotbinière, P.Q. et maintenant d'adresse inconnue.

Demandeur.

Defendeur.

ORDONNANCE

Il est, par les présentes, ordonné au défendeur de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au Greffe de la Cour Provinciale du district de Québec, et ce, dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans: LE JOURNAL, LE SOLEIL, en langue française et en langue anglaise. Prenez AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée audit Greffe à votre intention.

BUREAU DU GREFFIER

le 10 décembre 1975.

PATRICK TREMBLAY, G.A. C.P.Q.

PROVINCE DE QUEBEC

District de Québec

PROVINCIAL COURT

No 200-02-00814-758

HAROLD GAGNON, domicilié et résident au 196, 24th Street, apt. 10, Québec, district de Québec.

vs
RENE BELANGER, previously domiciled at Route Rurale No. 2, at St-Eduard, Cte Lotbinière, P.Q. presently of unknown address.

Defendant.

ORDER

It is, by the present, ordered to the defendant to appear in person or through his proxy, at the Registrar's office of the Provincial Court of the District of Québec, and this, within a MONTH from the day of the first publication of the present order, in both French and English, in the Newspaper LE SOLEIL. Take NOTICE that a copy of the brief and declaration has been filed at the said court for your intention.

OFFICE OF THE PROTONOTAIRE,

December 10th, 1975.

PATRICK TREMBLAY, G.A. C.P.Q.

PROVINCE OF QUEBEC

District of Québec

PROVINCIAL COURT

No 200-02-00814-758

HAROLD GAGNON, domiciled and residing at 196, 24th Street, apt. 10, Québec, district of Québec.

vs
RENE BELANGER, previously domiciled at Route Rurale No. 2, at St-Eduard, Cte Lotbinière, P.Q. presently of unknown address.

Defendant.

ORDER

It is, by the present, ordered to the defendant to appear in person or through his proxy, at the Registrar's office of the Provincial Court of the District of Québec, and this, within a MONTH from the day of the first publication of the present order, in both French and English, in the Newspaper LE SOLEIL. Take NOTICE that a copy of the brief and declaration has been filed at the said court for your intention.

OFFICE OF THE PROTONOTAIRE,

December 10th, 1975.

PATRICK TREMBLAY, G.A. C.P.Q.

PROVINCE OF QUEBEC

District of Québec

PROVINCIAL COURT

No 200-02-00814-758

HAROLD GAGNON, domiciled and residing at 196, 24th Street, apt. 10, Québec, district of Québec.

vs
RENE BELANGER, previously domiciled at Route Rurale No. 2, at St-Eduard, Cte Lotbinière, P.Q. presently of unknown address.

Defendant.

ORDER

It is, by the present, ordered to the defendant to appear in person or through his proxy, at the Registrar's office of the Provincial Court of the District of Québec, and this, within a MONTH from the day of the first publication of the present order, in both French and English, in the Newspaper LE SOLEIL. Take NOTICE that a copy of the brief and declaration has been filed at the said court for your intention.

OFFICE OF THE PROTONOTAIRE,

December 10th, 1975.

PATRICK TREMBLAY, G.A. C.P.Q.

PROVINCE OF QUEBEC

District of Québec

PROVINCIAL COURT

No 200-02-00814-758

HAROLD GAGNON, domiciled and residing at 196, 24th Street, apt. 10, Québec, district of Québec.

vs
RENE BELANGER, previously domiciled at Route Rurale No. 2, at St-Eduard, Cte Lotbinière, P.Q. presently of unknown address.

Defendant.

ORDER

It is, by the present, ordered to the defendant to appear in person or through his proxy, at the Registrar's office of the Provincial Court of the District of Québec, and this, within a MONTH from the day of the first publication of the present order, in both French and English, in the Newspaper LE SOLEIL. Take NOTICE that a copy of the brief and declaration has been filed at the said court for your intention.

OFFICE OF THE PROTONOTAIRE,

December 10th, 1975.

PATRICK TREMBLAY, G.A. C.P.Q.

PROVINCE OF QUEBEC

District of Québec

PROVINCIAL COURT

No 200-02-00814-758

HAROLD GAGNON, domiciled and residing at 196, 24th Street, apt. 10, Québec, district of Québec.

vs
RENE BELANGER, previously domiciled at Route Rurale No. 2, at St-Eduard, Cte Lotbinière, P.Q. presently of unknown address.

Defendant.

ORDER

It is, by the present, ordered to the defendant to appear in person or through his proxy, at the Registrar's office of the Provincial Court of the District of Québec, and this, within a MONTH from the day of the first publication of the present order, in both French and English, in the Newspaper LE SOLEIL. Take NOTICE that a copy of the brief and declaration has been filed at the said court for your intention.

OFFICE OF THE PROTONOTAIRE,

December 10th, 1975.

PATRICK TREMBLAY, G.A. C.P.Q.

AVIS DE CESSON GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 décembre 1975, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BERLINGUETTE, TREMBLAY & ASSOCIATES LTD., was registered at the Registry Office for the Registration Division of Québec, on the 15th day of December, 1975, under Number 826087. Dated the 19th day of December, 1975.

THE TORONTO-DOMINION BANK

NOTICE OF SURRENDER OF CHARTER

CHARTIER PETROLEUM LTD.

Notice is hereby given that Charter Petroleum Ltd.-Les Pétroles Chartier Ltée, a corporation duly incorporated under Part I of the Companies Act and having its Head Office in the City of Québec, District of Québec, will apply to the Minister of Financial Institutions, Companies and Cooperatives of the Province of Québec, for leave to surrender its Charter under the provisions of the Companies Act. Montreal, this twenty-third day of July 1975.

Henri Lanctot
Attorney for
Chartier Petroleum Ltd.

AVIS D'ABANDON DE CHARTRE LES PETROLES CHARTIER LTÉE

Avis est par les présentes donné que Les Pétroles Chartier Ltée - Chartier Petroleum Ltd., une corporation constituée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des Compagnies et ayant son siège social en la Ville de Québec, District de Québec, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa chartre, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. Montréal, ce vingt-troisième jour de juillet 1975.

Henri Lanctot
Procureur de
Les Pétroles Chartier Ltée

COUR SUPERIEURE

Chambre de la famille (Divorce Division)

No 200-12-013502-753

ROBERGE Louis-Henri, Route des Iles, St-David, Qué.

vs

LAPORTE Irène, autrefois de 4615 rue Dodard # 4, Pierrefonds-Ouest, Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Requérant.

vs

Intimée.

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimée, LA-POINTE Irène, de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans: Le Soleil publié en français deux fois (2). Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Québec, Palais de Justice, 12 rue St-Louis, Québec P.Q. Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

A Québec, ce 11 décembre 1975.

PAUL-EMILE MONTEUIL,

Registraire des divorces

COPIE CONFORME,

P.-E. Monteuil,

Registraire du Divorce.

COUR SUPERIEURE

Family Chamber (Divorce Division)

No 200-12-013502-753

ROBERGE Louis-Henri, Route des Iles, St-David, Qué.

vs

LAPORTE Irène, formerly from 4615 rue Dodard # 4, Pierrefonds-Ouest, Montreal now of unknown place.

Petitioner.

vs

Respondent.

ORDER

The Court orders the respondent, LA-POINTE Irène, to appear within Forty (40) days following the first publication of this order: Le Soleil Published in English twice (2). Take notice that a copy of the motion for divorce has been filed for you at the office of the Divorce Court for the district of Québec Court House, 12 St. Louis Street, Québec P.Q. Take further notice that should you fail to serve or file your appearance or contestation within the prescribed time, the Petitioner may obtain a judgment of divorce against you by default, accompanied by an order granting any other relief which the Petitioner claims from you.

At Québec this December 11th 1975.

PAUL-EMILE MONTEUIL,

Divorce Registrar.

True copy,

P.-E. Monteuil,

Divorce Registrar.

COUR SUPERIEURE

District de Montmagny

No 300-14-00040-75

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires à Québec, District de Québec.

vs

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE QUEBEC, 800 Place Victoria, Montréal, District de Montréal.

Intimé

vs

MADELEINE MICHAUD, d'adresse inconnue.

vs

RITA SIMONEAU, d'adresse inconnue.

vs

LE REGISTRAIRE DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE QUEBEC.

Mis-en-cause.

ORDONNANCE

Il est, par les présentes, ordonné à l'intimé et aux mis-en-cause de comparaître personnellement ou par le ministère de son (leur) procureur, au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montmagny, et ce, dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans: Le Journal "Le Soleil" en français et en anglais. Prenez AVIS qu'une copie de la requête pour envoi en possession a été déposée au Greffe de cette Cour à leur intention.

BUREAU DU PROTONOTAIRE

Montmagny le 18 décembre 1975.

GILLES LAMONTAGNE

Protonotaire de la Cour Supérieure

District de Montmagny.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTMAGNY

IN THE SUPERIOR COURT

Raynauld juge le plan Trudeau comme la seule solution

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Bien que s'interrogeant sur l'efficacité de certaines mesures, le président du Conseil économique

du Canada, M. André Raynauld, estime que le programme du gouvernement Trudeau constituait la seule possibilité de lutter contre l'inflation. C'est pourquoi il a bien

accueilli le programme anti-inflationniste du gouvernement fédéral, d'autant plus que la formulation de ce

programme implique une perception du problème qui correspond parfaitement à la perception du Conseil économique du Canada.

Avant même l'annonce du

programme anti-inflationniste du gouvernement Trudeau, le Conseil avait prédit que la hausse des prix se ralentirait de façon appréciable d'ici 1978. Ces pressions inflationnistes s'atténueront davantage chez nos principaux partenaires commerciaux que chez nous, avait prédit le Conseil.

Le Conseil note également que bien que la persuasion soit un principe fondamental dans un tel programme, l'équité doit demeurer le principe fondamental de son application.

Dans cet esprit, M. Raynauld s'est interrogé hier sur l'opportunité de la décision du gouvernement fédéral de ne pas indexer les allocations familiales l'an prochain dans le cadre de son programme de coupures des dépenses.

Reste à savoir maintenant dans quelle mesure les règlements anti-inflationnistes du gouvernement Trudeau permettront d'atteindre un taux d'inflation comparable à celui de nos principaux partenaires commerciaux.

Dans ces circonstances, le Conseil économique du Canada croit que les effets du

programme Trudeau de lutte contre l'inflation devront être évalués au moment opportun selon les deux critères de l'efficacité et de l'équité.

C'est d'ailleurs ce que le Conseil devrait faire l'an prochain dans le cadre de son treizième rapport annuel qui doit se concentrer sur ce problème de l'inflation.

Dégradation de la qualité de l'air

OTTAWA — La qualité de l'air s'est dégradée l'an dernier dans les grandes villes canadiennes, contrairement à ce que l'on avait observé de 1971 à 1973.

Selon les analystes du Conseil économique du Canada, cette détérioration de la qualité de ce que l'on respire a été plus forte à Toronto, Calgary et Sudbury. Il s'agit néanmoins d'une situation d'ensemble.

Scientifiquement, cela s'explique par une plus grande quantité d'oxydes d'azote et d'oxydants totaux dans l'air, même si l'on y retrouve moins maintenant d'émissions de monoxyde de carbone et d'anhydride sulfureux.

La pollution par l'oxyde d'azote est conséquente principalement d'une plus grande combustion de carburants de plusieurs sortes.

Le Conseil économique du Canada propose en conséquence un régime d'intervention des pouvoirs publics; dans le cas d'un gros polluant, aisément identifiable, le Conseil propose que l'on applique des amendes quand une norme préalable est dépassée. Quant à la pollution provenant de sources innombrables et minuscules, le Conseil estime qu'il faudrait réglementer les équipements d'usage.

Les pouvoirs publics devraient, selon le CEC, entreprendre un examen approfondi des objectifs en matière de qualité de l'air ainsi que des réglementations qui sont actuellement en vigueur.

Selon un autre indicateur social qu'analyse le Conseil économique du Canada, le taux de mortalité infantile a diminué deux fois plus rapidement de 1972 à 1973 que de 1951 à 1972. Bien qu'il soit difficile d'en connaître les raisons exactes, le Conseil estime que cette amélioration est en partie attribuable à une amélioration des infrastructures ainsi qu'à une plus grande accessibilité aux soins de santé.

Chez les adultes, le Conseil constate une augmentation du taux de mortalité chez les hommes, 597 décès par 100.000 personnes contre 591 l'année précédente, alors que le taux est demeuré stable chez les femmes. Le cancer et les maladies connexes expliqueraient principalement cette augmentation du taux de mortalité chez les hommes. Néanmoins chez les deux sexes, l'espérance de vie a eu tendance à augmenter par rapport à 1971.

Dernier indicateur social qu'analyse le Conseil, celui du logement: à ce chapitre il y a eu amélioration sensible des conditions de logement au Canada par suite de la diminution du nombre de personnes par pièce.

Un logement est considéré comme trop encombré lorsqu'on dénombre une personne ou plus par pièce: le pourcentage de logements trop encombrés qui était de 21 en 1971 est passé l'an dernier à 17. Cette amélioration de la situation est attribuable, selon le Conseil, à une diminution du nombre de personnes par ménage.



M. André RAYNAULD

La place d'affaires de monsieur Tout-Le-Monde

AVIS

Veuillez prendre note que ROBERT LAFORCE, OPTICIEN,

offre maintenant à toute la population les services

D'OPTICIENS DIPLOMES A DOMICILE.

Veuillez donc communiquer avec nous pour rendez-vous au bureau principal de la Polyclinique vision-santé Charest (en face de la gare centrale), 529-1714.

ANN.

LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

vente
de jouets
50%
de réduction
sur tous les
jouets en magasin

PLUS QU'UN JOUR!

Offrez un cadeau de bonne santé de

VIC TANNY'S



CERTIFICAT-CADEAU
seulement

\$10

Cette année, offrez un Certificat-Cadeau de \$10 Vic Tanny. Un cadeau d'une grande valeur pour vos parents, amis, compagnons de travail ou associés qui pourront enfin découvrir le monde merveilleux de la détente, de la mise en forme et du plaisir chez Vic Tanny. Ce certificat accorde à son détenteur tous les privilèges d'adhésion au Club pendant tout le mois de janvier 1976. Il peut aussi être utilisé en tout temps pour l'achat d'une carte de membre. Pour vos parents et amis, offrez un, deux, trois ou même plusieurs certificats-cadeaux. Chacun de ces certificats est accompagné d'une lettre de bienvenue, d'une brochure-couleur détaillée de Vic Tanny, dans un emballage-cadeau exclusif. Établissez votre liste de cadeaux aujourd'hui même et n'oubliez surtout pas d'y inclure le nom le plus important de tous... le vôtre! DISPONIBLE DANS TOUTS LES CLUBS VIC TANNY. POUR NE PAS ÊTRE DEÇU, HÂTEZ-VOUS DE VOUS PROCURER NOS CERTIFICATS-CADEAUX; CHAQUE CLUB N'EN POSSEDE QU'UN NOMBRE LIMITE.

VIC TANNY
CLUBS SANTE/MISE EN FORME



LIMOILLOU STE-FOY
2965, 1re Avenue Plaza Laval,
626-6216 2750 ch. Ste-Foy
659-1775

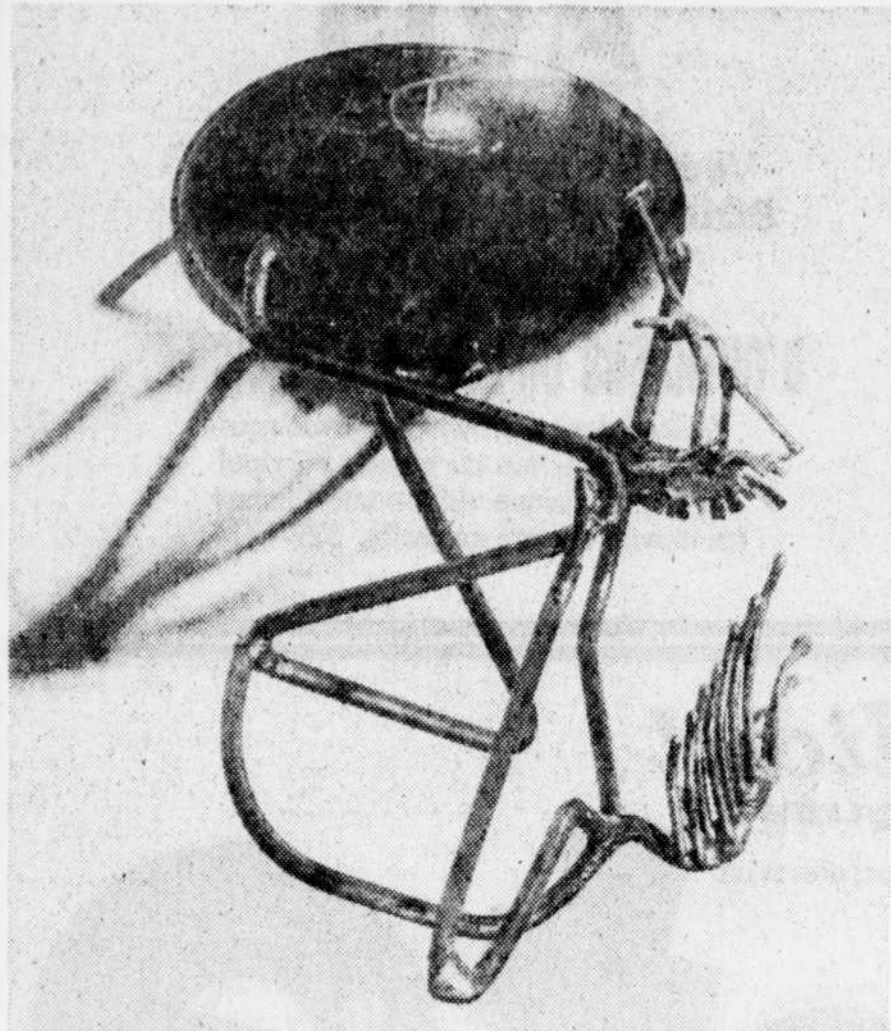
STUDIOS AFFILIES A TRAVERS LE CANADA ET S. E. U.

Jouets, Mail St-Roch, sous-sol, Place Laurier et Place Fleur de Lys.

la consommation



la suggestion
du jour



Tout en mouvement

Ce bibelot, une création de l'artiste québécois Gilles Doyon, recrée mal sur photo l'effet de mouvement souple et éthéré qui le caractérise. Vu au Salon des Artisans du Québec, il est en métal et émail. Son prix: \$8. Le même artiste a créé d'autres pièces aussi jolies, en utilisant la même technique.

Lait nature: les prix de divers types devraient être rajustés

OTTAWA (PC) — Les prix à la transformation et au détail des divers types de lait nature devraient être rajustés, de façon à ce que les prix du lait écrémé, du lait 2 p.c. et du lait homogénéisé reflètent étroitement leur valeur nutritive réelle.

Dans le premier tome de son rapport sur les produits laitiers, l'ex-Commission de surveillance des prix des produits alimentaires demande en conséquence que les prix au détail du lait écrémé et du lait 2 p.c. soient réduits respectivement de 11 et 4 cents la pinte.

La commission explique que ces deux types de lait ne diffèrent guère, du point de vue nutritif, du lait homogénéisé et que, au prix actuel des matières grasses extraites du lait nature pour obtenir ces deux types de lait, rien ne justifie leur prix élevé actuel.

Le rapport de la commission porte sur le comportement des prix des produits laitiers de 1972 à 1974, mais ses auteurs jugent que la situation ne s'est guère améliorée au cours de la dernière année, puisque le prix de détail du lait nature a connu une hausse considérable jusqu'au milieu de septembre 1975, allant de 10 à 14 cents la pinte.

Quant à la répartition du prix total moyen d'une pinte de lait entre 1972 et 1974, outre les divers agents du marché, elle a été la suivante selon la commission: 11 p.c. aux détaillants, 32 p.c. à l'industrie de la transformation et 57 p.c. aux producteurs.

D'autre part, la commission reproche au gouvernement fédéral de n'avoir pris aucune mesure pour corriger les inégalités découlant de la subvention à la consommation du lait en poudre, lequel, constate la commission,

coûte la moitié moins cher que le lait nature.

La commission recommande d'ailleurs aux consommateurs "de reconnaître l'épargne très réelle qui peut être réalisée avec l'utilisation du lait écrémé en poudre".

Conséquemment, la commission recommande aux gouvernements et à l'industrie laitière de promouvoir une publicité plus dynamique sur la consommation du lait en poudre.

"Les Canadiens ont généralement une inexplicable réaction d'indifférence à l'égard de cette aubaine alimentaire unique", souligne le rapport, qui précise que le lait en poudre coûte moins de 20 cents par pinte. La valeur nutritive du lait en poudre est cependant la même que celle du lait liquide.

Livraison à domicile — La commission note également que la livraison du lait à domicile peut affecter considérablement le prix au détail du lait vendu dans les magasins d'alimentation.

En effet, vu les frais supplémentaires occasionnés par ce mode de distribution, le prix du lait livré à domicile devrait être considérablement plus élevé que celui vendu dans les magasins. Or, il arrive que dans plusieurs provinces, la réglementation relative aux prix impose un prix de livraison à domicile proche du prix de vente dans les magasins de détail, ce qui

se répercute évidemment sur ce dernier prix.

"Le consommateur achetant son lait au magasin risque, selon la commission, de subventionner indirectement celui qui se fait livrer à domicile."

La commission recommande donc d'abolir les mesures réglementaires qui visent à uniformiser le prix du lait distribué à domicile et au magasin.

Consommation

La commission constate enfin une baisse "inquiétante" de la consommation de lait et de certains produits laitiers au Canada.

La consommation de lait nature est passée de 133 pintes par personne par an en 1955 à 91 pintes en 1974, et la consommation de beurre de 20.2 lbs à 13.3 lbs par personne durant la même période.

Toutefois, la consommation de fromage connaissait une hausse spectaculaire, passant de 6.6 lbs à 15.2 lbs par personne, et celle du yogourt de .05 à 1.53 lb par personne.

Concernant les prix des produits laitiers autres que le lait, la commission invite les détaillants à baisser les prix du fromage en réduisant leurs marges de profit.

Malgré des coûts de commercialisation semblables, écrivent les auteurs du rapport, les détaillants chargent

des écarts de prix de détail plus élevés pour le fromage que pour le beurre."

A ce chapitre, la commission recommande au gouvernement de n'imposer aucune restriction au mélange de beurre et de margarine, étant donné que le beurre ne présente pas d'avantage notable sur la margarine au point de

vue nutritif et que la margarine se vend passablement moins cher.

Ce premier rapport de l'ex-commission Plumptre sur les produits laitiers sera bientôt suivi d'un deuxième portant plus spécifiquement sur l'orientation qui devrait être donnée aux politiques laitières des gouvernements.

Les prix au détail ont de nouveau monté en novembre

OTTAWA (PC) — Les prix au détail ont de nouveau monté le mois dernier dans toutes les grandes villes du Canada, sauf à Vancouver. Statistique Canada a rapporté, hier, que les indices des prix de consommation ont monté partout ailleurs, entre six cents sur un panier de provisions de \$10 à Québec, et 16 cents à Winnipeg.

Pour l'année depuis le 16 novembre 1974, les prix de consommation ont grimpé de 12 pour cent à Winnipeg; 11.4 à Saskatoon; 11.3 à Halifax et à Saint-Jean, N.-B.; 10.9 à Montréal, à Thunder Bay et à Calgary; 10.7 à Saint-Jean-de-Terre-Neuve et à Edmonton; 10.1 à Ottawa; 10 à Vancouver; et 9.8 à Québec.

A Vancouver, les prix des vivres ont tombé de un pour cent entre octobre et novem-

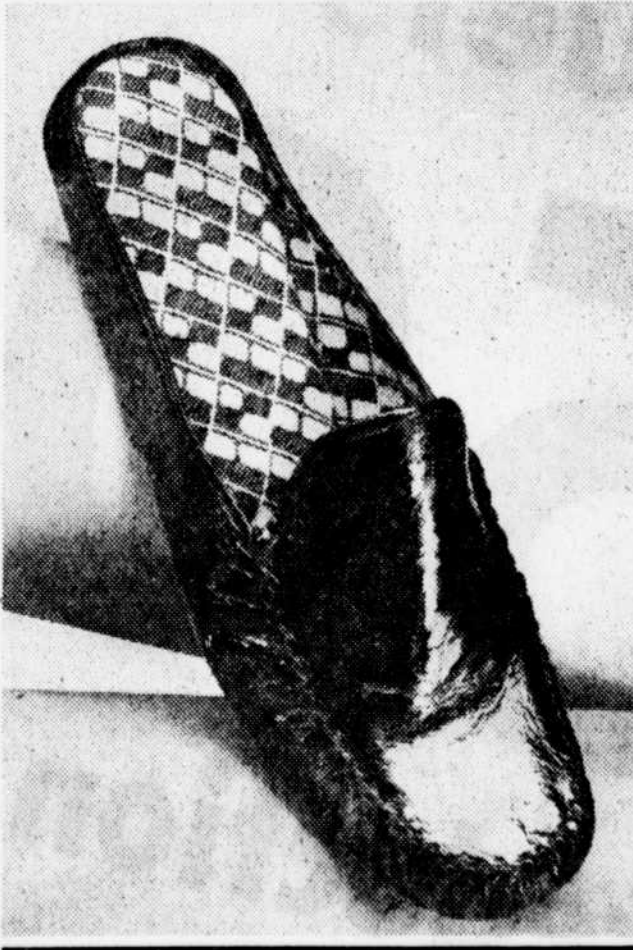
bre 1975. Le gouvernement NPD qui vient d'être battu avait imposé un gel des prix le 24 octobre dernier, sur une vaste gamme de biens et services, y compris les produits d'épicerie, les médicaments, l'énergie et les tarifs de transport provincial.

Quant aux villes où l'indice a monté, Statistique Canada attribue ce phénomène à la hausse des prix des légumes frais, du café, des repas aux restaurants, des logis, des voitures nouvelles et des réparations d'automobiles et, particulièrement en Ontario, du coût de l'essence et de l'huile à chauffage.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'indice a été influencé par la hausse des prix des boissons alcoolisées à Saint-Jean.

H.R. ouvert ce soir jusqu'à 21h.

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW



Petit cadeau bien pensé. La chaussure qui s'enfile comme un gant. Cousue main. Douçure initiale H.R. Veau fini verni froissé. De France, en exclusivité. Pointures 7-12. Brun foncé. . . \$28.50.

Boutique Messieurs, rez-de-chaussée.

Emballage-cadeau H.R. sans frais!
Nous acceptons les cartes American Express.

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

H.R. ouvert ce soir jusqu'à 21h.

le temps des cadeaux
HOLT RENFREW



Si son parfum préféré est l'un des inoubliables... Madame Rochas ou Femme... il n'y a pas d'excuses pour l'oublier sur votre liste. Parfum, \$9-\$45. Parfum toilette, \$7-\$25. Et eau de cologne, \$7-\$17. Plus: crème satin, poudre talc, crème-mousse bain et savon. Parfums, rez-de-chaussée.

Emballage-cadeau H.R. sans frais!

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

Voici une véritable aubaine!

UNE MONTRE À BOUTON DE BIRKS...

...QUI INDIQUE LE JOUR DE LA SEMAINE EN LETTRES, — module garantit par Birks pour trois ans, — et qui ne coûte que \$175.



Bien entendu, elle indique aussi la date, l'heure, les minutes et les secondes sur un écran en verre trempé résistant aux égratignures. Son signal lumineux contrôlé assure une meilleure lecture en plein jour ou le soir. D'une précision inégalable et très résistante, elle ne requiert aucun entretien, n'ayant aucune pièce mobile pouvant s'user.



Doré, avec bracelet incorporé, \$175.

A nos 3 magasins

BIRKS
JOAILLIERS

Pensée

"L'amitié, c'est d'aider l'autre à aller jusqu'au bout de lui-même; à pousser jusqu'à l'extrême limite les possibilités de son âme et de son cœur; à faire éclater tout ce qui bout au-dedans comme autant de bourgeons qui craquent de vitalité..."

(Lise; soeur d'Afrique)

* Cette annonce est publiée par le comité des relations humaines de Giguère automobiles.

Les papetiers crient au viol du processus de négociation

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP) a fait connaître, hier, son intention d'appeler de la décision de la Commission de contrôle des prix et salaires qui a refusé l'entente intervenue de bonne foi entre ce syndicat et la compagnie Irving Pulp du Nouveau-Brunswick.

Le président du SCTP, (qui compte actuellement près de 20,000 membres en grève à travers le pays) M. L.M. Lorrain, a en outre dénoncé la formation en 1973 d'un cartel des grandes entreprises du papier pour saboter la négociation collective.

Dans un télégramme adressé à tous les membres du Cabinet fédéral, le président du SCTP, qui doit rencontrer aujourd'hui les ministres Munro et Macdonald, accuse la commission Pénin de ne pas avoir tenu compte du processus traditionnel de négociation dans cette industrie et d'imposer à toutes fins utiles le régime de l'arbitrage obligatoire à ces travailleurs syndiqués.

Cartel

Rendant les employeurs responsables de l'échec des négociations dans l'industrie papetière (les conventions sont échues dans la majorité des cas depuis la fin de 1974 et les négociations n'ont pas avancé sérieusement depuis), M. Lorrain a dénoncé la formation, en 1973, d'une forme de cartel de quatre grandes compagnies pour contraindre la négociation et les grèves éventuelles.

S'appuyant sur un document signé qu'il a obtenu récemment, le président du SCTP soutient que ces compagnies papetières, E.B. Eddy, Abitibi Provincial, Domtar et Rolland Paper, avaient mis sur pied une caisse d'assistance afin d'empêcher les travailleurs de leurs usines

d'obtenir des conditions salariales comparables à celles négociées en Ontario à l'époque.

En cas de grève, dans une usine, les autres s'engageaient à fournir ses clients pendant toute la durée de son interruption. Quant à la livraison à la clientèle, à l'étranger et au pays, elle était assurée par une compagnie de transport qui facturait le coût de la marchandise et du transport sur du papier sans en-tête (afin d'en cacher la provenance).

L'entente prévoyait même une marge de ristourne de 5 pour 100 au fournisseur original.

Pour sa part, le président du SCTP estime qu'une telle entente a encore cours dans l'industrie papetière et que les procureurs syndicaux étudiaient la possibilité de poursuite contre les compagnies qui acceptent de se prêter à de telles manœuvres.

Nouveau contrat

Par ailleurs, le syndicat a annoncé la signature d'un nouveau contrat de travail comparable à celui paraphé au Nouveau-Brunswick, par la compagnie Irving Pulp and Paper.

Cette fois, cette entente négociée est intervenue avec une compagnie de la Couronne du Manitoba, la Manitoba Forestry Resources. Le SCTP compte bien sur le caractère particulier de cette entreprise pour tenter de faire entendre raison à la commission Pénin.

Bien que légèrement inférieur à l'entente survenue chez Irving et rejeté par la commission Pénin, le contrat de travail négocié à la Manitoba Forestry Resources est à nouveau supérieur aux augmentations acceptables dont parlait la commission lors du rejet de l'entente Irving.

La commission avait alors

fixé à 14, 8,5 et 8 pour 100 les taux d'augmentations justifiées et acceptables dans l'industrie du papier. L'entente Irving dépassait 20 pour cent pour la première année et prévoyait un mécanisme d'indexation des salaires au coût de la vie.

Rencontre avec Munro et Macdonald

Aujourd'hui, le président du SCTP doit rencontrer les ministres fédéraux du Travail et des Finances, MM. John Munro et Donald Mac-

donald, pour discuter du rejet de cette entente par la commission Pénin.

Le ministre du Travail, M. Munro, avait d'ailleurs accusé à plusieurs reprises les employeurs du papier de se cacher derrière les normes anti-inflation pour refuser de négocier. Bien qu'il ait déclaré récemment qu'il n'interviendrait pas auprès de la commission Pénin en faveur des travailleurs de la Irving Pulp, le leader syndical ne désespère pas de la ramener à de meilleures intentions.

Selon M. Lorrain, ces contrôles des prix et salaires ont complètement détruit le processus de négociation dans l'industrie papetière et risquent de saboter les grilles salariales dans ce secteur. En effet, les travailleurs des pâtes et papier touchaient traditionnellement des salaires comparables ou supérieurs aux travailleurs forestiers.

Comme ces derniers ont négocié leurs contrats de travail avant l'arrivée des

contrôles sur les salaires, les travailleurs du papier toucheraient des salaires inférieurs aux travailleurs de la forêt s'ils acceptaient de se conformer aux directives de la commission Pénin.

Négociations

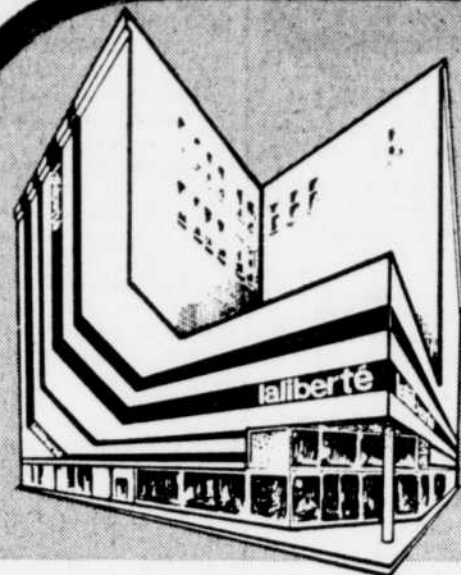
Par ailleurs, les négociations se poursuivent toujours avec certains groupes d'employeurs pour tenter d'apporter une solution à ce conflit qui paralyse près de 70 pour 100 de l'industrie du papier au Canada.

Ce soir, les négociations doivent reprendre avec la Eastern Canada Newsprint qui représente notamment la Québec North Shore, les papiers Reed, Domtar et MacLaren. Selon M. Lorrain, un accord reste possible avec ce groupe au cours des prochaines semaines.

Une telle entente reste cependant sujette à l'examen de la commission Pénin et il apparaît peu probable que le syndicat accepte une entente qui se situe en deçà des "patterns" créés au Nou-

veau-Brunswick et au Manitoba.

Quant au groupe Ontario Paper, il a également soumis une offre de règlement de la parution de la décision de la commission Pénin relativement à l'entente Irving. Cette proposition qui reprend essentiellement les termes de la commission: 14 pour 100 la première année, 8,5 et 8 pour cent pour les deux autres, sans clauses d'indexation des salaires, a été rejetée hier par ses employés, membres de deux des trois sections locales.



OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9H.

la liberté

AU COEUR
DU MAIL
ST-ROCH

ATTENTION !

Notre magasin
sera fermé le
lendemain
de Noël toute
la journée
pour offrir à
notre personnel
un repos
bien mérité.
Et pour vous
accommoder,
nous avons
mis en vigueur
dès maintenant
les réductions
de notre
VENTE
APRÈS NOËL



NOMBREUX AUTRES RABAIS À TRAVERS LE MAGASIN

25 à 50%

- Paletots, complets, chemises et vestons sport pour hommes et jeunes gens.
- Robes, ensembles et costumes 2 pièces pour fillettes.
- Paletots sport "duffle" et "car-coat" pour garçons.
- Souliers et bottes à solder pour toute la famille.

Prolongation de la conciliation chez Gaspé Cooper

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est le 13 janvier prochain que devait prendre fin la période de conciliation entre le syndicat des métallos de Murdochville et la Gaspé Cooper Mines. Mais d'un commun accord, le syndicat et la compagnie ont décidé de reporter au 29 janvier à minuit cette période de conciliation, afin de tenir compte de la période des fêtes, où il n'y aura pas de négociations entre les parties.

Interrogé hier, le président de la section locale des métallos, M. Michel Arseneault, a expliqué qu'ils n'ont abordé jusqu'ici en présence du conciliateur que les clauses normatives, et que les progrès sont relativement lents.

Les séances de négociation reprendront le 12 janvier, et ce n'est pas avant la fin de janvier qu'on entreprendra

la négociation des clauses salariales. Comme on le sait, le syndicat demande une augmentation horaire de \$1.41 l'heure, soit la parité avec les travailleurs des mines de la Côte-Nord.

Lorsque le syndicat a demandé la conciliation, dans la deuxième semaine de novembre, la compagnie avait fait savoir qu'elle ne bougerait pas de ses offres monétaires du 30 octobre, et qui se situent à 6,7 pour cent, la première année.

AVOCATS
522-5031 522-1537
522-5031 522-1537
BROCHET FORTIN CROTEAU
649 est, GRANDE-ALLEE OUVERT SOIR ET SAMEDI

AH! QUELS SOUVENIRS



Fujicolor pour épreuve couleur...
Fujichrome pour diapositive.
En cartouche 126 et formats courants.
Fuji Film améliore la performance de votre caméra

FUJI FILM

En vente où se trouve le meilleur.

Dystrophie musculaire chez 20,000 Canadiens

par Fernando LEMIEUX

Plus de 20,000 Canadiens souffrent de dystrophie musculaire au Canada dont 4,000 Québécois et, jusqu'ici, cette maladie terrible qui conduit à une mort tôt dans l'âge adulte est demeurée un mystère.

Mais les recherches continuent et, pour cela, il faut de l'argent et c'est dans cet esprit que la campagne annuelle de souscription a été lancée, hier, pour la région de Québec et elle vise un objectif de \$25,000.

Mise en branle dans une des salles de la Commission des accidents du travail, la campagne, sous la présidence du juge Maurice Tessier, entre dans le cadre très vaste de recherches qui se situent dans diverses universités et grands laboratoires du Canada et du Québec.

C'est le maire Gilles Lamontagne, de Québec, qui a proclamé la campagne officiellement ouverte au cours d'une brève cérémonie réunissant M. Dudley Mensels, président de l'Association canadienne contre la dystrophie musculaire, Me Jean-

Louis Doucet, président du chapitre de Québec de l'Association et président de l'Association métropolitaine et le capitaine Henri Carpentier, capitaine à promotion des pompiers de la CUM.

Souignons

Souignons que les pompiers de Québec et du Canada en particulier se font les promoteurs de la lutte contre la dystrophie musculaire qui condamne ses victimes à une vie excessivement difficile même si elles conservent leurs facultés intellectuelles jusqu'à la fin.

Au Québec seulement, de 1969 à 1974, la recherche pour lutter contre la dystrophie musculaire a coûté quelque \$801,000 venant de tous les milieux.

Mais la population québécoise, a noté Me Jean-Louis Doucet, ne connaît que très peu de cette maladie frappant en particulier les enfants (mâles en général) conduisant à une invalidité totale et demandant un courage surhumain à ses victimes qui sont assurées d'une échéance fatale à plus ou moins court terme.

En réalité, la population québécoise n'a pas toujours répondu adéquatement à une demande de fonds qui viendrait en aide à n'importe lequel enfant de trois à six ans dans chacune des familles de la province.

Car c'est dans cette catégorie de jeunes que la maladie frappe inexorablement...

Jusqu'ici, quelque 2,000 lettres ont été adressées à autant d'entreprises de l'agglomération de Québec et, à l'occasion d'une sollicitation populaire, on fera appel aux partisans des Nordiques et des Remparts.

Ainsi, le 16 janvier, des pompiers, au Colisée, déploieront un filet servant habituellement au sauvetage de victimes d'accident pour "ramasser les dons" que le maire Lamontagne ne veut pas qualifier d'oboles.

Il en sera de même le 27 janvier, lors de la joute des Nordiques contre Cincinnati. Il s'agira d'une excellente occasion de se défouler et des dirigeants de la campagne espèrent qu'on atteindra le record de souscription comparable à celle des buts de la joute "Cincinnati-

Nordiques" de dimanche dernier, soit 11-7, une avalanche de 18 buts. Que les sous-tombent comme les buts!

avis légaux. appels d'offres. soumissions.

VILLE DE VILLENEUVE

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné:

- 1 - QUE pour les raisons prévues aux articles 398 à 398-0 de la Loi des Cités et Villes, le règlement numéro 275 est réputé avoir été approuvé par les électeurs lors de la tenue du registre les 15 et 16 décembre 1975, de 9.00 heures à 19.00 heures, à l'hôtel de ville de Villeneuve.
- 2 - QUE ledit règlement amende le règlement de zonage numéro 258 en vue de modifier la hauteur maximum dans la zone RA 42.
- 3 - QUE les intéressés pourront prendre plus ample connaissance de ce règlement au bureau du soussigné.
- 4 - QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication.

DONNE A VILLENEUVE, CE 16e JOUR DU MOIS DE DECEMBRE 1975.

Daniel Leclerc, o.m.a.
secrétaire-trésorier



SERVICE DE L'AQUEDUC

APPEL D'OFFRES

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées:

"Devis et appel d'offres pour la fourniture de tuyaux et accessoires "Hyrescon" (dia. 24", 20" et 16").

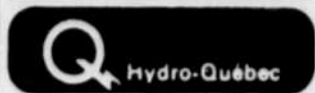
et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à mardi, le 13 janvier 1976, à 11.00 heures a.m. (heure normale de l'est). Le bureau du Greffier est fermé entre 12.00 et 14.00 heures.

Les intéressés peuvent se procurer les devis et formule de soumission en s'adressant au secrétariat du Service de l'Aqueduc, suite 505, Hôtel de Ville, Québec. La Ville de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Dépôt de soumission exigé: \$8,000.

QUEBEC, CE 17 décembre 1975.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
PIERRE-F. COTE, AVOCAT



APPEL D'OFFRES

AST-75-10211
pour 10h.30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 13 janvier 1976

Montréal, P.Q.
FOURNITURE
D'INDICATEURS
DE FAUTES
SUBMERSIBLES
400 AMPS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire,
M.A. DEMERS
Montréal, le 12 décembre 1975.



APPEL D'OFFRES

AMR-75-10213
pour 10h.30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 20 janvier 1976

Québec, P.Q.
POUR LA FOURNITURE
D'UNE (1) REMORQUE
A BOBINE
PESANTEUR
MAXIMUM DE LA
BOBINE: 15,000 LB

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire,
M.A. DEMERS
Montréal, le 15 décembre 1975.

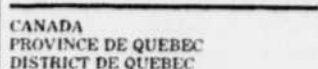


AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné, par le secrétaire-trésorier soussigné, à l'effet qu'à son assemblée du 15 décembre 1975 le conseil de ville de Beauport a adopté un règlement municipal portant le numéro 668 complétant la nomenclature des noms de rues. Cet avis est donné afin de promulguer et de publier ledit règlement alors que les contribuables peuvent en prendre connaissance au bureau du soussigné.

Donné à Beauport, ce 18 décembre 1975.

Maurice Parent, Sec.-trés.



COUR SUPERIEURE

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: GESTION HABITAT INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social à 425 est, boulevard Charest, Québec 2, Qué.

No 200-11-000360-756

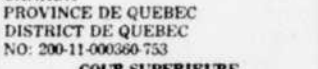
1016Q-56425

Avis est par les présentes donné que GESTION HABITAT INC. a fait cession de ses biens le 16e jour de décembre 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6e jour de janvier 1976, à 11.00 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire officiel, Edifice Montcalm, 800 Carre d'Youville, suite 1801, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

Date de Québec, ce 17e jour de décembre 1975.

Gingras, Robitaille, syndics de l'actif de Gestion Habitat Inc.

425 est, boulevard Charest, Québec 2, Qué.



COUR SUPERIEURE

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: LES HABITATIONS GAETAN BLANCHET INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 1580 Chauveau, Ste-Foy, Québec, Québec 2, Qué.

No 200-11-000369-754

1016Q-56425

Avis est par les présentes donné que LES HABITATIONS GAETAN BLANCHET INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 1580 Chauveau, Ste-Foy, Québec, a fait cession de ses biens le 12e jour de décembre 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31e jour de décembre 1975 à 10.00 heures de l'avant-midi au Bureau du Secrétaire officiel à 800 Carre d'Youville, suite 1801, Edifice de la Banque de Montréal, Québec, Province de Québec.

Date de Québec, ce 17e jour de décembre 1975.

Gingras, Robitaille, syndics de l'actif de Jean Legare Inc.

425 est, boulevard Charest, Québec 2, Qué.

MICHEL LEBLOND, syndic.



DEMANDE DE PERMIS D'URGENCE

DEUXIEME PUBLICATION

Avis est donné, qu'autobus Alphonse Drolet Lée, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis d'urgence selon l'article 271 autorisant un tarif dit de l'Age d'Or (65 ans et plus) de 50% du tarif régulier du lundi au jeudi inclusivement avec un minimum de \$2.00 du passage. Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en déposant son opposition à la Commission des Transports dans les quatre jours de la première publication de ce présent avis.

Mrs St-Pierre & Eymard
Procureurs de la Requête
505 est, de Maisonneuve
Montréal.

AVIS

DEUXIEME PUBLICATION

Prenez avis que M. Claude Lepage, détenteur d'un permis de camionnage en vrac pour la région no 1, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif pour la région no 9, pour le compte de Rayonnier Québec avec l'équipement suivant:

MACK 1973 série DM 68512507 & pole trailer

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours suivant la première parution de cet avis.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.

Donne Fortin Roy & Ass.

ALAIN BILODEAU, Avocat

DIONNE FORTIN ROY

BILODEAU & RAMSAY,

Procès du requérant.



Dans le temps
des fêtes...
C'est le plaisir
qui compte!

Sainte Nuit

1. O nuit de paix! Sainte nuit!
Dans le ciel l'astre luit;
Dans les champs, tout repose
en paix.
Mais soudain, dans l'air pur et frais
le brillant choeur des anges
Aux bergers apparaît.

3. O nuit d'amour! Sainte nuit!
Dans l'étable, aucun bruit;
Sur la paille est couché l'Enfant
Que la Vierge endort en chantant;
Il repose en ses langes
Son Jésus ravissant.

2. O nuit de foi! Sainte nuit!
Les bergers sont instruits:
Confiants dans la voix des cieus,
Ils s'en vont adorer leur Dieu;
Et Jésus en échange
Leur sourit radieux.

L'aide des aides du Père Noël



Pour vous aider à réserver un accueil savoureux à votre visite
des Fêtes, choisissez les bouteilles portant l'étiquette marquée
"Occasion de choix" – 40 onces de Coca-Cola et 28 onces de Sprite.
C'est la façon la plus économique de faire provision de Coke et de Sprite.

Coke et Sprite au prix particulièrement avantageux de:

Bouteilles
de 40 onces
de Coca-Cola

2/99[¢]*

RÉUTILISABLES *PLUS CONSIGNE

29[¢]*

RÉUTILISABLES *PLUS CONSIGNE

Bouteille
de 28 onces
de Sprite

En vente chez les détaillants participants de la région desservie par:

Coca-Cola Ltée – Québec

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient le produit de Coca-Cola Ltée seulement. Sprite est également une marque déposée de Coca-Cola Ltée.

les sports

Jean-Claude Tremblay blessé au poignet

Réjean Houle a assez entendu parler de son contrat

Duel URSS-LNH sur la glace... et ailleurs!

Le monde du sport affectionne les mots évoquant des dimensions gigantesques. Les patineurs soviétiques entreprennent à New York, dimanche soir prochain, une série de rencontres face à des équipes de la LNH, le tout en guise de préparatifs pour les Jeux d'hiver d'Innsbruck, où l'URSS entend bien, par le biais du sport, faire ample provision de retombées politiques.

Mise au point pour les Russes. Mais pour les "promoteurs" nord-américains, ce duel de huit matchs est prétentieusement désigné sous la mention de "Super série 1976".

Au Canada, l'affrontement charrie une charge émotive considérable. Déjà les savants penseurs du hockey ont placé les visiteurs du Kremlin bien hauts, ces Soviétiques qui eux prennent beaucoup plus de place que la matière grise. On ne réfléchit pas à froid.



claudel
larochelle

Le monde du sport affectionne les mots évoquant des dimensions gigantesques. Les patineurs soviétiques entreprennent à New York, dimanche soir prochain, une série de rencontres face à des équipes de la LNH, le tout en guise de préparatifs pour les Jeux d'hiver d'Innsbruck, où l'URSS entend bien, par le biais du sport, faire ample provision de retombées politiques.

Premier match Canada-URSS, au Colisée de Québec, le 17 septembre 1974. A quelques pas de moi, sur la tribune de la presse, je retrouve un observateur canadien en pâmoison devant les ressources et les méthodes soviétiques en matière de hockey. Il ne donne pas cher pour cette bande de galeux de l'AMH, et parle déjà d'une humiliante déroute pour les Canadiens, préparés comme une bande d'habitants, comme l'ont bien souligné des spécialistes du conditionnement physique.

Début du match. Les gars de l'AMH patinent avec entrain, contiennent habilement les Moscovites, et prennent même une avance de 1-0, en première période, sur un but de John McKenzie.

"Les Soviétiques ne font qu'étudier le terrain, me confie cet observateur confiant. Attends qu'ils se mettent en branle, en deuxième période, ils vont te les massacrer."

Les Moscovites prennent effectivement l'avance, en deuxième, mais par la suite, c'est la remontée de Team Canada qui doit se contenter d'un match nul de 3-3, en dépit d'une dernière période endiablée, surpassant les Soviétiques avec 15 lancers contre neuf. Bouche bée de mon observateur, qui ne comprend plus rien, et qui met toute sa foi dans les rencontres à venir.

En fait, il n'y eut jamais de massacres dans cette série que l'AMH a finalement perdue à Moscou, au milieu de la confusion totale.

Fossé entre Canadiens

A quoi bon se le cacher? Il existe

un petit groupe d'observateurs canadiens souhaitant vivement la déroute humiliante des effectifs de la Ligue nationale, dans la prochaine série. Des gens qui ont disséqué le hockey, et l'ont abordé de façon scientifique. Les équipes professionnelles de hockey ont toujours réservé un accueil glacial à ces chercheurs considérés comme des intrus. Ainsi bousculés, ils ont retrouvé chez les Soviétiques le reflet de leurs méthodes et de leur approche. Dans cette escarmouche de coulisse, ils ont gagné plusieurs sympathisants à leur cause.

"Jusqu'en 1972, on se butait sur un mur, me confiait un jour Gaston Marcotte. Il n'était pas facile de se faire entendre. Et puis survinrent les Soviétiques qui ont fortement impressionné les Canadiens. Ça nous a ouvert de nombreuses portes."

Tant mieux. Mais les deux courants sont encore très distincts, et de part et d'autre, il y a du fanatisme dont on sentira les effets percutants dans les prochaines semaines.

Déjà en 1972, chez les Canadiens, le fossé s'est creusé entre les deux partis. Les uns admiraient les scientifiques Soviétiques, et les autres demeuraient fidèles aux Canadiens malgré leurs gros bras, les cris fanatiques de Sinden et Ferguson, et leur hockey improvisé.

Je me souviens très bien qu'à Moscou, en 1972, les athlètes du Canada avaient catalogué journalistes, observateurs, et mêmes touristes qui gravitaient autour d'eux à l'hôtel Intourist. Serge Savard, en particulier, avait identifié son monde: "Je ne comprends pas qu'il y ait des Canadiens qui soient contre nous, me disait-il éberlué. Mais il y en a. Ça me dépasse, mais on les connaît."

Et Serge avait entrepris d'établir la liste. Il ne se trompait guère.

Débats acerbés

Il faut néanmoins comprendre les quelques Canadiens qui brandissaient la faucille et le marteau en 1972, comme d'ailleurs en 1974. Plusieurs, au départ, en ont assez de nos joueurs de hockey gros, gras, dodus, fort peu soucieux de leur entraînement et négligents dans leurs efforts sur la patinoire. Ce portrait-robot de nos joueurs de hockey gavés en a dégoûté plusieurs.

A l'inverse, ces Soviétiques consumés par le désir de vaincre et l'honneur de leur patrie, affichant par surcroît un jeu rapide et étourdissant, ont gagné nombre d'admirateurs.

Mais cette mécanique des Moscovites, aussi parfaite qu'un mouvement d'horlogerie, a fabriqué des robots. Pour ma part, je me situerais entre les deux solitudes. On peut emprunter aux Soviétiques mais conserver une large part de cette merveilleuse improvisation et de cette robuste défense.

Les prochains jours replongeront bon nombre d'individus au milieu de débats acerbés, de conclusions arbitraires, dans un véritable panier de crabes ou le parti-pris sera à l'honneur dans les deux camps.

par Maurice DUMAS
envoyé spécial du Soleil

SAN DIEGO —Réjean Houle a volontairement choisi la réclusion, ou si vous préférez, une sorte de retraite fermée pour faire le point sur les événements des dernières semaines.

Houle refuse carrément de remuer les cendres de cette histoire de coalition avec Marc Tardif pour le renouvellement de son contrat. Un dossier qu'il ne veut pas rouvrir. Reste qu'il a été frappé de plein fouet. Il a été blessé dans son orgueil. Personne n'aime se faire dire qu'il s'accroche à un autre.

Après tout ce tralala, le rapide ailier s'est retranché derrière un mur de silence. "Tu as deviné, a-t-il admis. J'ai décidé d'être moins loquace afin de passer un peu plus incognito."

De volubile et affable qu'il était après chaque rencontre, il passe rapidement sous la douche et se terre dans un local interdit aux scribes. Il quitte ensuite le Colisée en coup de vent.

Non pas qu'il entretienne

de l'animosité à l'endroit des journalistes. "Je suis las de répéter que les pourparlers avec les Nordiques ne sont pas encore amorcés. On n'a pas cessé de me harceler avec cette question", a-t-il allégué.

Réjean Houle a voulu détourner l'attention de la presse pour se consacrer davantage à son jeu. "Heureusement que je connais une bonne saison parce que la tension serait devenue insupportable", a-t-il ajouté.

Jeu plus intelligent

Nonobstant cette fiche de 24 buts, a-t-il l'impression d'être aussi efficace que la saison dernière? "Je joue d'une façon bien différente. Je suis moins souvent en avant du jeu et j'attends que la brèche se crée en territoire ennemi", a-t-il expliqué.

Il se demande ce que les Nordiques ont bien pu faire au bon Dieu pour que l'équipe traverse une période aussi creuse sur les patinoires étrangères. Ces déluges de buts le porte à croire qu'il est difficile de discipliner

des compteurs prolifiques à un style plus défensif. "Malgré tout, faudra songer à revenir à notre ancienne méthode, c'est-à-dire se replier davantage", a-t-il lâché.

A l'instar de tous ses coéquipiers, il ne demeure pas insensible aux persistantes rumeurs de transactions. "Je refuse cependant de croire que notre cause est désespérée", a-t-il opiné.

Côte abrupte

La côte s'annonce encore abrupte pour les Nordiques ce soir, à San Diego où les Mariners les ont toujours reçus comme des vulgaires malpropres.

Il y a bien sûr ce climat de détente qui baigne cette ville de la Californie. Il y a également cette défensive impotente des Nordiques aux prises avec des sérieux problèmes d'inconsistance. Pour envenimer la situation, le vétérinaire Jean-Claude Tremblay souffre d'une blessure au poignet droit. S'il fallait que la douleur augmente au point de le réduire au rôle de spectateur, ce serait la pani-

que pour cette brigade défensive déjà amputée de Dale Hoganson.

équipe ou bien ne jouons pas du tout!"

EN BREF: Heureux de leur victoire, dimanche soir, contre Houston, les Marines de San Diego attendent les Nordiques de pied ferme. Selon André Lacroix, les Californiens présentent une défense encore plus étanche, cette année... D'ailleurs, Lacroix a recommencé à figurer régulièrement au sommaire de son équipe. "Je suis toujours plus productif après les Fêtes", a dit Lacroix. Maintenant que la saison de football est terminée à San Diego, les dirigeants des Mariners entendent des jours meilleurs, des foules plus considérables... Essayez de trouver un athlète plus complet que Rick Dudley, des Stingers de Cincinnati. En plus de briller au hockey, il peut également se signaler à la crosse, au baseball, au football, au golf et à la boxe... Avec ces blessures à Dale Hoganson et Gordie Gallant et l'absence de Tom Serviss, au chevet de son épouse à Vancouver, Jean-Guy Gendron n'a que 17 joueurs à sa disposition.



Bien malin qui pourrait dire lequel des deux "gros oiseaux" préfère le jeune D. J. Korall, âgé de 13 mois seulement, un des nombreux participants, hier, aux festivités annuelles de Noël des Black Hawks de Chicago. A croire que Big Bird, populaire personnage de Sesame Street, a plus sa faveur que son "Epervier" de père Cliff Korall.

Louez une **TORONADO 1976**
\$242 par mois
sans investir des milliers de dollars.



TORONADO BROUGHAM

A Québec,
où croyez-vous
que les directeurs
et les professionnels
louent leur voiture?

OLDSMOBILE "98"
2 ou 4 portes
\$227

CHEVROLET CAPRICE
Classic Landau 2 ou 4 portes.
\$195

- * 1re licence incluse
- * équipement standard "plus"
- * entretien & assurance exclus
- * 36 mois, millage illimité
- * option de rachat au retour

LOCATION INC.
60 sud, Dorchester 529-4561

où la location n'est **Jamais** dispendieuse

DEPT CÂBIONS
565, boul. Hamel
Québec
529-4561

J.D. CHEV.-OLD. L.TEE
60 sud, Dorchester
Québec
529-4561

DEPT AUTOS USAGÉES
565, boul. Hamel
60 sud, Dorchester
Québec - 529-4561

Serge Aubry libéré, Bobby Baun en congé

(D'après PC et UPI) — C'est le temps des Fêtes, des vacances, et tout le monde est heureux! Justement, le gardien Serge Aubry et l'entraîneur Bobby Baun sont en vacances, mais l'un des deux n'en est certes pas heureux, et l'autre pourrait ne pas le rester longtemps.

Serge Aubry vient d'être libéré sans condition par les Stingers de Cincinnati, après avoir disputé pour cette équipe 12 matchs, cette saison, jouant pendant 549 minutes et accordant 38 buts, pour une moyenne de 4.15. Aubry a été vendu aux Stingers de Cincinnati par les Nordiques de Québec, l'an dernier, après avoir été un des pre-

miers joueurs engagés à Québec, lors de l'acquisition de la concession. Il avait négocié un contrat d'une saison avec les Stingers.

Quant à Bobby Baun, entraîneur des Toros de Toronto, il a reçu un congé d'une semaine, invoquant des raisons personnelles. C'est du moins ce qu'affirme la direction des Toros, qui le remplacera par Gilles Léger, assistant au directeur-gérant, pour la durée de son absence. Léger s'est senti obligé d'affirmer qu'il était satisfait du travail de Baun et que ce dernier avait toutes les chances de revenir avec l'équipe. Curieux, quand on sait que le

dernier instructeur des Toros à avoir bénéficié d'un tel congé, aussi dans le temps des Fêtes, a été Billy Harris, et qu'il n'est jamais revenu avec l'équipe, parce que congédié et remplacé par Bobby Baun.

Bonne nouvelle, néanmoins. Les Cowboys de Calgary ont, eux, convaincu le vétérinaire défenseur Harry Howell de sortir de sa retraite et de revenir jouer pour eux. Howell, à 40 ans, peut se vanter d'avoir joué pendant 20 ans dans la Ligue nationale. Il évoluait comme joueur-instructeur avec les Mariners de San Diego, l'an dernier, avant d'annoncer sa retraite au cours de l'été.

Claude Ferragne et la "stimulation électrique"

par Jacques DRAPEAU

MONTREAL — Plus les années passées, plus Claude Ferragne demeure le même.

...ce grand enfant que la moustache n'arrive pas à faire vieillir. Quand il vous donne la main, on dirait qu'il est en train de mourir de faiblesse. C'est mou comme de la guénille, cette main-là!

Devant la barre du saut en hauteur, Ferragne retrouve toute sa

force... comme Samson quand les cheveux repoussaient. Ses muscles se contractent et hop! Le voilà passé.

On a à peu près tout dit de lui. Ferragne, c'est le sport amateur québécois. On peut bien ne connaître que lui dans toute cette jungle mais on le connaît. Depuis quatre ans que ça dure maintenant, le voilà habitué aux interviews. Il ne se gêne pas parfois pour dire que c'est une perte de temps, en terme d'heures d'entraînement, que de s'arrêter pour parler à des journalistes. surtout, a-t-il déjà

déclaré, "que les questions sont toujours les mêmes".

Quand j'ai abordé Ferragne à la fin de sa séance d'entraînement, au Centre d'entraînement national athlétique de Montréal, j'avais la ferme intention de l'attirer en dehors des sentiers battus bien qu'il faille toujours demeurer dans le sillon des Jeux olympiques de Montréal.

Petit voltage

"Serait-tu prêt à n'importe quoi pour monter sur le podium aux Jeux olympiques de 1976?"

"Non, pas n'importe quoi."

"Et l'entraînement à la Russe... le courant électrique?"

Ferragne esquive un sourire. En physiothérapie, les sauteurs des pays de l'Est, spécialement les Allemands de l'Est et les Soviétiques, utilisent le courant électrique comme moyen d'éliminer la douleur musculaire tout en augmentant la force dans les muscles.

L'affaire avait déjà transpiré. Handicapé par des blessures et, conséquemment, en perte de vitesse dans sa progression à l'entraînement, Ferragne avait décidé de tenter l'expérience de la "stimulation électrique".

C'est simple. La méthode consiste à placer deux électrodes (0 à 100 ampères) aux cuisses. Les pieds doivent être solidement retenus au sol car la réaction sera vive lorsque le physiothérapeute mettra le courant. C'est douloureux, paraît-il, mais efficace, du moins, dans les jours qui suivent le traitement.

"En fait, avoue Ferragne, j'ai constaté une nette amélioration de la force musculaire au cours des cinq premières séances. La progression fut effarante mais ça s'est vite stabilisé par la suite".

L'expérience a été amorcée au cours du mois de septembre dernier mais Ferragne jure qu'il a mis cette méthode de côté en octobre dernier. "Ca ne permet pas à un sauteur d'aller plus haut, dit-il, mais ça hâte la guérison, c'est tout. C'est complémentaire à l'entraînement, rien de plus".

Et Ferragne ajoute ensuite:

"C'est dans la tête que se joue une compétition, bien souvent. Il n'y a personne d'autre que l'athlète lui-même qui puisse se préparer psychologiquement".

Ferragne est prêt à bien des sacrifices pour atteindre ses objectifs.

Il ne tourne pas le dos aux méthodes nouvelles mais pas au point de devenir un robot.

C'est plus sérieux

Oui, ça commence à devenir pas mal sérieux. Ces Jeux olympiques approchent à grands pas. "Qu'ils aient lieu à Montréal, Mexico ou ailleurs, peu importe, laisse-t-il tomber, l'important pour moi, c'est de faire mon possible et de bien me préparer".

Le temps du "beurre de peanut" est résolu. A-t-il seulement existé? "J'ai été habitué à des choses pis encore. C'est pas mauvais, du beurre de peanut... Et puis, l'affaire a été exagérée par certains athlètes en mal de sensationnalisme".

S'entraînant dans des conditions idéales, l'athlète montréalais a apporté certaines modifications dans son style, dans sa poursuite des sept pieds cinq pouces tant désirés.

"Auparavant, explique-t-il, ma course vers la barre se faisait en ligne droite. J'ai constaté que je me couchais trop tôt; le corps était désaxé. Maintenant, j'effectue une légère courbe dans ma course". Mouvement

emprunté au style dorsal de Dick Forbury. Ferragne tient cependant à son style ventral.

L'expérience

Par expérience, Ferragne sait maintenant:

qu'il vaut mieux tenir moins de compétitions pour éviter les contreperformances;

qu'il vaut mieux se présenter en compétitions avec tous les atouts en mains et capable de bonnes performances;

qu'il vaut mieux éviter les objectifs de sorte qu'on est moins porté au découragement quand on rate son coup.

Ferragne rêve des Jeux olympiques bien sûr mais il y a un événement qui va d'abord exercer plus de pression encore sur ses épaules. "Il faut d'abord que je me taille une place sur l'équipe canadienne, dit-il, et ce n'est pas fait". Les essais auront lieu les 23 mai et 15 juin et Ferragne aura de sérieux rivaux contre lui (Robert Forget, Dean Bauch, John Beers, John Hawkins, Greg Joy et quelques autres).

"Tout sera facile (c'est relatif) lorsque j'aurai atteint le stade olympique. La pression sera très forte d'ici là."

Trois sauteurs en hauteur feront partie de l'équipe nationale pour les Jeux de 1976. "On a déjà dit qu'il n'y en aurait que deux sur l'équipe mais c'est bel et bien trois", insiste l'athlète montréalais.

"C'était une farce plate, très plate."

Pittsburgh boude les Soviétiques

PITTSBURGH (PC) — Les Penguins de Pittsburgh ne forment pas l'équipe la plus populaire de la Ligue nationale de hockey, même pas auprès des amateurs de hockey de Pittsburgh.

Les Penguins n'ont vendu qu'environ 7.000 billets pour le match qui les opposera aux Ailes du Soviet, selon Terry Schiffhauer, directeur des relations publiques de l'équipe.

Schiffhauer a déclaré qu'il serait très satisfait si les Penguins attirait de 10.000 à 12.000 spectateurs pour le match au Civic Arena, qui contient 16.101 sièges.

Il a mentionné que Pittsburgh sera la seule ville qui ne fera pas salle comble pour les matchs de la série contre les joueurs soviétiques.

On avait même pensé présenter le match dans une autre ville, mais l'idée a été abandonnée.

A Toronto, un article du Globe and Mail disait que les Penguins avaient tenté de se retirer de cette série, mais le président de la LNH, Clarence Campbell, a nié cette nouvelle.

Schiffhauer a mentionné par ailleurs que les Penguins tentaient de vendre des billets par l'entremise des Sabres de Buffalo, des Crusaders de Cleveland de l'AMH, et des Jets de Johnstown, de la Ligue nord-américaine.

Un tour du chapeau pour Tom Webster

(D'après AP et PC) — Tom Webster a marqué trois buts hier soir quand il a conduit les Whalers de la Nouvelle-Angleterre à une victoire de 4-1 contre les Crusaders de Cleveland dans un match de l'Association mondiale de hockey.

Cette victoire a permis aux Whalers de rejoindre les Stingers de Cincinnati en tête de la section Est avec un total de 31 points chacun.

Don Blackburn a marqué l'autre filet des Whalers et Ron Ward a riposté pour les Crusaders.

Webster a maintenant marqué 19 buts depuis le début de la campagne.

A Toronto, le défenseur Ian Turnbull a trouvé le fond du filet avec un très puissant tir vers la fin du troisième engagement hier soir quand il a

permis aux Maple Leafs de disposer des Kings de Los Angeles par 4-3 dans le seul match présenté dans la Ligue nationale de hockey.

Après que Rogation Vachon eut repoussé un tir d'Errol Thompson, Turnbull s'est emparé du retour et n'a donné aucune chance au gardien des Kings en enfilant son sixième but de la campagne.

Les Leafs ont dû revenir de l'arrière après que Don Kozak eut marqué deux buts rapides en deuxième but des Kings.

Thompson, Inge Hammarstrom et Stan Weir ont inscrit les autres buts des Leafs, tandis que Sheldon Kannegiesser a marqué le troisième but des Kings, qui menaient 3-2 au milieu du troisième engagement.

Les Steelers et les Vikings iront au "Super Bowl"

Tout est prêt pour les éliminatoires de la Ligue nationale de football afin de déterminer les participants du prochain "Super Bowl". Les amateurs de ce sport devraient être très bien servis au cours des deux prochaines semaines.

Ca fait tout de même étrange de ne pas voir les Dolphins de Miami et les Redskins de Washington parmi les participants. L'absence du Miami est d'autant plus difficile à digérer que sa fiche a été de 10-4, soit l'égal d'au moins deux autres formations éligibles.

Les Colts de Baltimore, en raison de leur retour spectaculaire, auront la sympathie de nombreux amateurs. Cependant, leur odyssee devrait s'arrêter dès samedi prochain, à Pittsburgh, contre les Steelers. Ces derniers sont les cham-

pions défendants. Ils devraient se rendre jusqu'en finale comme représentants de la conférence Américaine.

Dans l'autre demi-finale de l'Américaine,

les Raiders d'Oakland devraient sortir vainqueurs contre les Bengals de Cincinnati. L'entraîneur-chef Paul Brown, des Bengals, est cependant un vieux renard qui a plusieurs trucs dans son sac.

Choisir les finalistes de la conférence Nationale semble être une tâche plus difficile, car il y a meilleur équilibre.

Les Vikings du Minnesota, qui affronteront d'abord les Cowboys de Dallas, sont mon choix pour affronter Pittsburgh dans le "Super Bowl", le 18 janvier.

Le quart-arrière Fran Tarkenton, des Vikings, est l'homme sur lequel il faut miser. Roger Staubach, du Dallas, n'est pas piqué des vers non plus. Cependant, le climat sibérien du Minnesota devrait gêner les Cowboys.

Comme formation explosive il est bien difficile d'égaler celle des Cardinals de Saint-Louis. Terry



roland sabourin

Metcalf est un joueur spectaculaire et il causera beaucoup d'ennuis aux Rams de Los Angeles, qui sont irréguliers et qui ont pris de l'âge.

Peu importe qui affrontera Minnesota, ce dernier club garde notre préférence. Même plus, Bud Grant devrait fêter un championnat mondial dans moins d'un mois.

Il sera donc très intéressant de comparer ces choix avec Jim "The Greek" Snyder, l'homme qui influence les preneurs aux livres avec ses cotations hebdomadaires. Vous seriez plus prudents de vous baser sur ses prédictions que celles de cette chronique, surtout si vous comptez sur ces mises pour vous aider à défrayer vos emplettes des Fêtes.

Carnets de notes du mardi...

"Je parie un dollar que tu ne réussis pas à prendre le vert du premier coup", était l'accueil que

Paul Simard réservait aux golfeurs à leur arrivée sur le départ du no 10 du parcours "Royal" à Boischatel... N'étant pas en mesure de jouer au golf, à cause d'un cœur fragile, son passe-temps préféré était de s'asseoir sur le banc et saluer les joueurs... Malheureusement, on ne reverra plus ce visage familier, car il est décédé en fin de semaine, triste nouvelle à laquelle ses amis s'attendaient depuis la fin du mois de juillet.

Guy Black, un ancien joueur des As de Québec dans la Ligue américaine, file le bonheur parfait depuis dimanche... C'est lui qui est l'entraîneur des Draveurs de Trois-Rivières, qui ont mérité le droit de représenter le Québec au prochain tournoi national de hockey midger Wrigley's, à Calgary... Sainte-Foy avait été éliminé en demi-finale, samedi, par les Eperviers de Sorel... On sait que le club champion à

Calgary ira ensuite faire une tournée en Russie...

Il était très agréable, dimanche, de rencontrer le vétéran Adjudant Côté, qui venait récupérer quelques vieilles photos qu'il avait prêtes pour un reportage... Cette rencontre a permis d'apprendre que les Old Timers des As de Québec étaient très actifs et se préparaient sérieusement pour le tournoi mondial des vétérans en Hollande, du 13 au 21 mars... Côté signalait le beau travail du gardien de but Lucien Dechêne, qui a perdu 25 livres depuis le début de l'entraînement et qui est en grande forme...

A M. Bruno Villeneuve, de la 68e Rue Est, Charlesbourg: merci pour votre intéressante lettre... Dès le début de l'année, il sera probablement possible de trouver quelques minutes pour faire parvenir une copie des statistiques que vous recherchez...



GROS LOT DE
\$910,403⁵⁰

AJOUTÉ AU GROS LOT DIMANCHE

FAITES VALIDER VOS BILLETS

Madame Victor, ne changez rien à votre cuisine!

Madame Victor, le chef des cuisines du restaurant "Le Petit Bruxelles" (chemin de la Canardière, à Québec), je l'aime bien: c'est une personne très sympathique, mais je vous avoue honnêtement que ce qui m'attire surtout chez elle c'est son don de cuisinière. Je me pourléche les "babines" rien qu'à penser à ses plats, que je recommande à tous ceux qui sont de passage dans l'agglomération urbaine de Québec.

Pourquoi je vous parle aujourd'hui de Madame Victor? Serait-ce que j'ai décidé de transformer ma chronique de plein air, de chasse et de pêche en chronique gastronomique? Non! C'est parce que Madame Victor m'a fait de la peine, samedi... Et, puisqu'elle l'a fait au vu et au su de tous, je me permets de l'imiter.

Car, samedi, Madame Victor était le sujet d'un publi-reportage dans les pages d'information gastronomique du SOLEIL. Dans le cadre d'une entrevue accordée à un publicitaire du journal, elle a qualifié de "totalement ridicule" la réglementation québécoise qui interdit aux restaurateurs de faire le commerce de la chair des gibiers (perdre, chevreuil, orignal, etc.).

Ca m'a beaucoup peiné de vous entendre tenir pareil propos, Madame Victor, surtout que je bataille, depuis maintenant trois ans ici, pour que les autorités gouvernementales rendent cette réglementation encore plus sévère qu'elle ne l'est actuellement!

Le jour où nos gouvernants permettront aux hôteliers et aux restaurateurs d'offrir des viandes de gibiers à leurs clients, nous



André-A. Bellemare
plein-air

pourrions dire adieu au sport de la chasse; bien plus: nous pourrions considérer que certaines espèces animales seraient en voie d'extinction chez nous.

Prenez le cas du chevreuil: aux premiers temps de la colonisation de l'Amérique du Nord, ce cervidé était en telle abondance que les

gouvernants n'ont pas senti le besoin, à cette époque, d'en réglementer la chasse. En attendant que leurs terres nouvellement défrichées puissent produire suffisamment de nourriture, les premiers colons ne se sont pas gênés pour récolter ce gibier et garnir leur garde-manger. De telle sorte que, à la fin du siècle dernier, alors qu'on pratiquait aussi une "chasse commerciale" de ce gibier, les millions de chevreuils de l'Amérique du Nord n'étaient plus que 500.000 sur

que du Nord (vous avez bien lu: dix millions de chevreuils!).

A qui doit-on ce "miracle"? Certainement pas aux restaurateurs et aux "amis des animaux"! Ce sont des chasseurs qui, voyant décroître le cheptel et disparaître les occasions de pratiquer leur sport favori, ont exigé des autorités gouvernementales qu'elles donnent un coup de barre. Pas si mal, n'est-ce pas, pour des gens qu'on accuse d'être des individus sanguinaires, des tueurs et des brutes...

Ce sont ces mêmes chasseurs qui ont protégé les oiseaux migrateurs et qui ont dépensé du temps et de l'argent pour que les centaines de milliers de volatiles du début du siècle se multiplient, au point d'être au nombre de quelques dizaines de millions de nos jours! Les populations d'oiseaux aquatiques, canards et oies, n'ont été en sécurité qu'au moment où les autorités gouvernementales ont interdit la "chasse commerciale" et la vente de gibier sauvage par les restaurateurs.

Votre suggestion de samedi dernier, Madame Victor, fait frémir le

million de Québécois adeptes de la pêche sportive et les quelque 500.000 citoyens de cette province qui pratiquent la chasse sportive. Car, pour le plaisir de quelques fines gueules, on risquerait de vider à tout jamais nos lacs et nos forêts de leur faune.

Madame Victor, continuez d'offrir à vos clients des cailles et des faisans d'élevage ou de la chair d'animaux domestiques, au lieu de la viande des gibiers sauvages: vous les apprêtez si bien que personne ne sera frustré de ne vous voir point offrir des perdrix, des canards et des oies sauvages, ou du chevreuil et de l'orignal!

Pensez au chasseur qui revient bredouille d'une excursion de chasse coûteuse et qui serait obligé de payer la note chez vous, pour déguster cette viande de chevreuil ou d'orignal que vous avez récoltée avant qu'il ne s'enfonce en forêt...

Le braconnage

Permettre la vente commerciale des poissons d'ordre sportif ou des

gibiers sauvages, c'est inciter directement les citoyens au braconnage.

Actuellement, dans le cas du saumon de l'Atlantique par exemple, les règlements interdisent la vente de ce poisson s'il est pêché à la ligne. Devant la rareté de saumon frais sur la table, des restaurateurs peu scrupuleux ne craignent pas de s'approvisionner auprès des criminels qui vidant les rivières à saumons de la Gaspésie.

C'est à se demander si les tribunaux québécois ne devraient pas, dans ce domaine, adopter la philosophie qui anime la magistrature soviétique pour protéger notre faune.

Car, le mois dernier, à Moscou, trois braconniers ont été condamnés à deux ans de travaux forcés dans un camp sibérien et à 7.500 roubles d'amende (\$10.000 environ) pour avoir illégalement pêché 70 esturgeons.

Les esturgeons, qui appartiennent irrémédiablement à l'Etat soviétique, sont ces poissons dont les oeufs nous donnent le caviar.

La boxe en 1975

Fernand Marcotte a pris avec succès un deuxième souffle

NDLR: L'année 1975 tire à sa fin, et pour vous rappeler les bons et mauvais souvenirs des 12 derniers mois, LE SOLEIL publie aujourd'hui le deuxième d'une série de textes sur les événements qui ont marqué le monde du sport.

Si l'année 1975 qui s'enfuit à vue d'oeil, a débuté en mouton sur la scène de la boxe professionnelle et amateur, elle s'achève en lion. Du moins en ce qui regarde notre talent local et particulièrement le poids moyen Fernand Marcotte junior.

Pour les partisans de ce sport rude et parfois brutal, on a appris il y a quelques jours à peine, que le Québécois de 27 ans a servi une raclée de première, au pugiliste britannique de 23 ans, Ronnie Gibbons, de Liverpool.

Victoire d'autant plus éclatante, pour le boxeur frisé de Notre-Dame-de-la-Loire, qu'il a "mouché" son adversaire, jusque là invincible en 18 batailles, après seulement une minute et 21 secondes dans le match. N'ayant pas assisté à cet affrontement, mais tenant compte des nombreux commentaires élogieux faits dans la presse sur Marcotte junior, on ne peut douter que celui-ci devait se sentir dans une forme "terrible" pour arriver en moins de deux à entendre son nom sur les lèvres de milliers de New Yorkais qui assistaient à ce dernier gala de boxe professionnelle de l'année au fameux Madison Square Garden.

Ce triomphe par knock-out technique au premier round d'un combat qui devait durer dix, a sûrement épaté les observateurs car les agences de presse ont "tout de go" monté Marcotte en épingle pour enchaîner leurs bulletins d'informations. On a même rapporté que ce Gibbons, considéré comme un sérieux aspirant au titre mondial de la catégorie poids moyen, avait fait trois plongements au tapis, amenant automatiquement sa défaite

suivant le règlement en vigueur dans l'Etat de New York.

Belle perspective

Marcotte, reconnu pour camoufler une droite terrible capable de vous dynamiter la

maître, se retrouve aujourd'hui avec une intéressante fiche de 46 victoires, cinq défaites et trois nuls. Fort probable maintenant que le Québécois sera mieux accueilli quand il se présentera le bout du nez au populaire gymnase de Angelo Dundee, à Miami, dans les prochaines

semaines. Très possible aussi qu'il y dispute une couple de bonnes batailles... Si ça marche bien, le nouveau "poulain" de Roger Larivée se verra offrir d'intéressants combats en perspective, et surtout très payants, quand

l'année 1976 sera mieux installée chez nous. Sur les quelques batailles disputées cette année, une autre fut marquante à son palmarès quand le 4 novembre dernier au Centre sportif Paul-Sauvé de la métropole, Marcotte s'attaqua avec suc-

cès au grand Gary Broughton de Brantford, Ontario, à qui il enleva une décision unanime de 10 rounds. Sans parler de son triomphe par mise hors de combat technique le 9 mai dernier contre Rudolf McCuddy, au Pavillon de la jeunesse.

Quant aux autres pugilistes locaux comme Claude Gauthier, Gerald Bouchard, Denis Gauthier et Royal Boutin entre autres, l'année a été peu laborieuse devant les hésitations du promoteur local Guy Dion et de la Commission athlétique de Québec à subir des échecs financiers... Et l'année qui vient ne s'annonce pas meilleure pour nos jeunes espoirs, qui persistent cependant à s'entraîner silencieusement au gymnase municipal sous la surveillance constante du solide poids léger Paul Toppe.

Avec prudence

Un coup d'oeil vers la région de Montréal, nous démontre que les boxeurs y ont été un peu plus actifs, mais le promoteur volubile Régis Lévesque s'est pour la première fois montré sérieusement prudent dans la fréquence de ses programmes. Il en a profité cependant pour accorder une meilleure attention à son fils de 18 ans, Daniel, furieux coqneur de 156 livres qui a tout récemment étonné ses partisans avec une 16e victoire consécutive, une décision unanime de six rounds et bien méritée sur le robuste Royal Boutin, de Québec. Pour sa part, Jean-Claude Leclair a été ralenti par certain imbroglio...

Il est également important de souligner les excellents combats de Jean-Yves Fillion et Fred Lagacé, tous deux de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui continuent de combattre vaillamment en dépit de leur éloignement des grands centres.

Ailleurs au Canada, il est impossible de passer sous silence le récent triomphe du champion torontois Clyde Gray, par knock-out technique à la 8e ronde, sur le

dangereux premier aspirant canadien Lawrence Hafey, des Maritimes. Gray a du même coup prouvé encore sa supériorité et sa grande dextérité en conservant son titre poids moyen de l'Empire britannique. Et ce Gray semble bien déterminé à poursuivre de façon plus active, une carrière qui s'annonce pour le moins fructueuse avec possiblement un titre mondial bientôt.

Est-il besoin d'ajouter à cette révision le triomphe à l'automne, du champion mondial poids lourd Mohamed Ali sur le tenace Joe Frazier, devant une foule monstre aux Philippines. Ali avait repris sa forme d'antan pour jouer de finesse et surtout de précision dans ses coups, à la face de son adversaire bien connu qui ne l'a pas lâché d'une semelle.

Et plus près de nous, avec ces Jeux olympiques de Montréal qui risquent de faire les manchettes mondiales en juillet '76, se sont déroulées dans la métropole durant les derniers jours de novembre, les Compétitions internationales de boxe.

On y a assisté à des échanges d'honneurs surtout entre Cubains et Russes. Exemple ce Hector Ramirez de Cuba qui a déclassé chez les poids mouches le Russe Alexander Tkatchenko. De même quelques Canadiens se sont placés en évidence comme ce triomphe de Bryan Gibson de la métropole qui en s'inscrivant dans la catégorie des moyens au lieu des mi-lourds a pu triompher de l'Américain Williams Tottle.

En conclusion, si l'on analyse ce qui s'est passé dans le monde de la boxe en général au cours de l'année qui s'écoule, on ne peut que signaler la perte de vitesse de ce sport pourtant violent qui soulevait les foules il y a quelques années à peine. Ce qui revient à dire que la boxe devra se rajeunir et chercher une formule nouvelle pour franchir le cap de l'ennui.



François Roy



sport en bref

Les Eskimos d'Edmonton, qui ont remporté la coupe Grey de justesse contre les Alouettes de Montréal, ont été choisis l'équipe de l'année, suite au scrutin tenu par la Presse canadienne. Les Eskimos ont devancé assez facilement l'équipe nationale féminine de basketball, qui n'a pas connu tellement de succès aux récents Jeux panaméri-

cains, après avoir fait une tournée triomphale en Europe. Les Marlboros de Toronto, les champions juniors canadiens, ont terminé au troisième rang... Bobby Clarke, capitaine des Flyers de Philadelphie, champions de la coupe Stanley, a remporté quant à lui le trophée Lou E. Marsh pour l'année 1975 à titre de l'athlète par excellence au Canada. Le

Les Eskimos choisis l'équipe de l'année

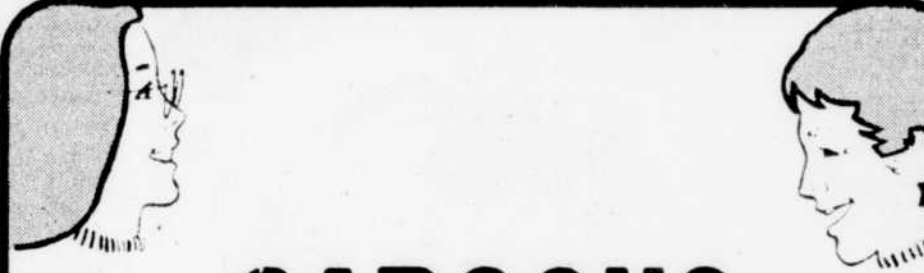
trophée, en mémoire du regretté Lou E. Marsh, ancien directeur de l'information sportive au Toronto Star, est présenté annuellement à l'athlète par excellence au Canada, qu'il soit amateur ou professionnel, homme ou femme. Clarke, 26 ans, a été préféré aux skieurs Ken Read, de Calgary, et Dave Irwin, de Thunder Bay, qui ont remporté des mé-

dailles d'or lors de deux descentes comptant pour la Coupe du Monde.

JEAN BEAULIEU

Le Québécois Jean Beaulieu a été choisi au sein de l'équipe nationale de ski du Canada qui participera aux compétitions de la série Can-Am. En plus de Beaulieu, l'équipe masculine com-

prend Germain Barrette, de Causapsal, Jack Woods, de Castlegar, en Colombie-Britannique, et Joey Lavigne, d'Ottawa. Les filles choisies sont Susan Aslett, de Toronto, Joan Wilson, de Port Hawkesbury, Nouvelle-Ecosse, Vanita Haining, de Calgary, Loni Klettl, de Jasper, et Jeannette Zanier, de Rossland, en Colombie-Britannique.



GARÇONS et FILLES

(de 12 à 16 ans)

Devenez porteurs du quotidien LE SOLEIL

Routes disponibles dans
tous les quartiers de

SEPT-ILES

BONNE COMMISSION

Faites des profits substantiels pour une heure de livraison
par jour. Gagnez des cadeaux et des bonis en argent.

Composez
968-9283
Mme Rita Perreault
65, rue Papineau, Sept-Iles

statistiques
AMH

LES MENEURS

Match d'hier non compris

Marc Tardif, Québec	MJ	B	A	Pts	Pen
Chris Boudreau, Québec	36	32	33	65	24
Bobby Hull, Winnipeg	36	17	38	55	18
Frank Mahovlich, Québec	34	20	32	52	15
Réjean Houle, Québec	36	24	30	50	25
Ulf Nilsson, Winnipeg	35	16	34	50	25
Serge Bernier, Québec	33	15	33	48	13
Realt Cloutier, Québec	33	26	18	44	13
Anders Hedberg, Winnipeg	34	22	24	46	26
Vaclav Nedomansky, Toronto	32	17	43	43	6
J.C. Tremblay, Québec	36	3	38	41	0
Frank Mahovlich, Toronto	28	17	23	40	8
Robbie Florek, Phoenix	29	13	27	38	10
Norm Ullman, Edmonton	29	16	21	37	8
Ralph Backstrom, Denver	25	16	20	36	9
Tom Webster, N.-Angleterre	31	11	25	36	12
Bryan Campbell, Cincinnati	30	10	26	36	24
André Larocque, San Diego	32	16	19	35	22
Gavin Kirk, Toronto	30	16	17	33	8
Claude Larocque, Cincinnati	36	19	13	32	38
Danny Larocque, Calgary	28	15	17	32	13
Mark Nagler, Phoenix	28	15	17	32	13
Ray Addono, San Diego	30	16	17	33	8
Joe Norris, San Diego	36	19	13	32	38
Rusty Patenaude, Edmonton	28	15	17	32	13
Mike Walton, Minnesota	28	15	17	32	13

GARDIENS DE BUT

Min.	G	P	N	B	Moy.	Fd	B
1972	22	13	1	141	3.00	1	
1973	21	9	0	109	3.63		
1974	1	3	1	23	7.00		
1975	6	0	1	7	2.00		
1976	13	16	1	146	4.33	3	1
1977	6	4	1	40	3.71		
1978	8	0	0	0	0.00		
1979	1	2	1	16	4.14		
1980	6	4	0	38	4.15	1	
1981	3	6	0	51	5.27	2	1
1982	0	2	0	17	6.83		
1983	16	15	1	127	3.94	2	2
1984	10	19	3	151	4.49	1	
1985	0	1	0	3	3.00		
1986	4	5	0	39	4.22	1	
1987	8	3	3	73	4.73		
1988	2	5	0	36	5.24		
1989	19	19	3	137	4.24	2	2
1990	17	9	0	66	2.50	4	
1991	3	0	3	38	3.22		
1992	12	23	0	138	3.83	1	
1993	16	12	3	97	2.86	1	
1994	9	9	1	53	2.53	1	1
1995	3	5	2	28	2.86		
1996	1	2	1	16	4.29		
1997	16	13	3	92	2.81	3	
1998	15	11	2	93	3.08	1	
1999	13	9	2	71	2.90	1	2
2000	2	2	0	22	3.50	1	
2001	11	15	2	95	3.34	2	
2002	16	12	3	97	2.86	1	1
2003	16	12	0	67	3.46	1	
2004	7	0	3	31	2.83	1	
2005	6	1	0	2	2.85		
2006	13	4	4	100	3.26	1	1
2007	10	13	2	77	3.16	1	1
2008	3	2	3	23	3.55		
2009	13	13	1	114	3.89		
2010	16	14	2	111	3.43		
2011	11	14	1	88	3.39		
2012	5	1	3	37	3.67		
2013	14	16	2	121	3.73	1	1
2014	15	9	2	108	3.49	2	2
2015	15	9	0	81	3.35	2	
2016	4	3	0	27	3.97		
2017	12	19	0	121	3.91	1	
2018	11	18	2	113	3.39	2	1
2019	8	10	1	64	3.34	1	1
2020	3	8	1	49	3.97	1	
2021	18	11	2	101	3.20	1	1
2022	12	14	3	108	3.67		
2023	6	5	2	44	3.11		
2024	9	8	1	64	4.18		
2025	17	12	3	95	3.23	2	
2026	12	16	1	112	3.80	1	
2027	11	4	5	30	3.52	1	
2028	8	11	1	77	3.75		
2029	16	12	1	97	3.29	1	
2030	15	19	2	139	3.81	3	
2031	12	11	2	88	3.80	2	
2032	3	8	0	51	4.06		
2033	19	15	2	125	3.42	1	

HIER

Aucun match

AUJOURD'HUI

Aucun match

DEMAIN

Aucun match

JEUDI

Aucun match

VENDREDI

Aucun match

SAMEDI

Aucun match

DIMANCHE

Aucun match

LIGUE NATIONALE

Aucun match

DIVISION NATIONALE

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

Aucun match

Section Ouest

Aucun match

Section Est

Aucun match

Section centrale

HIER
Association mondiale
N.-Angleterre 4 Cleveland 1
Ligue nationale
Los Angeles 3 Toronto 4
Ligue nord-américaine
Aucun match
Ligue junior majeur
Chicoutimi 3 Laval 1
Ligue junior "A"
Aucun match
Ligue junior "B"
Aucun match

AUJOURD'HUI
Association mondiale
Quebec à San Diego
Toronto à Calgary
Winnipeg à Edmonton
Minnesota à Denver
Phoenix à Cincinnati
Ligue nationale
Pittsburgh à Rangers de NY
Philadelphia à Atlanta
Los Angeles à Boston
Saint-Louis à Chicago
Buffalo à Kansas City
Ligue nord-américaine
Maine à Beauce
Cape Cod à Buffalo
Ligue junior majeur
Aucun match
Ligue junior "A"
Thetford Mines à Beauport
Ligue junior "B"
Aucun match

DEMAIN
Aucun match

JEUDI
Aucun match

VENDREDI
Association mondiale
Edmonton à Toronto
Calgary à Winnipeg
Cincinnati à N.-Angleterre
Denver à Houston
Phoenix à San Diego
Ligue nationale
Rangers de NY à Detroit
Pittsburgh à Atlanta
Minnesota à Washington
Boston à Buffalo
Los Angeles à California
Ligue nord-américaine
Johnstown à Mohawk Valley
Syracuse à Binghamton
Erie à Buffalo
Ligue junior majeur
Shawinigan à Montréal
Ligue junior "A"
Sainte-Foy à Beauport
Lac-Mégantic à Thetford Mines
Ligue junior "B"
Charlesbourg à Loretteville
Pont-Rouge à Ancienne-Lorette

SAMEDI
Association mondiale
Edmonton à Québec
Toronto à Cleveland
Cincinnati à Indianapolis
Denver à Phoenix
Minnesota à Houston
Ligue nationale
Minnesota à Montréal
Atlanta à Pittsburgh
Vancouver à Saint-Louis
Chicago à Toronto
Kansas City à Los Angeles
Ligue nord-américaine
Beauce à Cape Cod
Philadelphia à Maine
Mohawk Valley à Johnstown
Syracuse à Erie
Ligue junior majeur
Aucun match
Ligue junior "A"
Aucun match
Ligue junior "B"
Aucun match

DIMANCHE
Association mondiale
Québec à Toronto
Winnipeg à Calgary
Cleveland à N.-Angleterre
Indianapolis à Cincinnati
Phoenix à Denver
San Diego à Minnesota
Ligue nationale
Vancouver à Detroit
Boston à Philadelphia
Buffalo à Chicago
Kansas City à California
Ligue nord-américaine
Beauce à Maine
Syracuse à Johnstown
Buffalo à Cape Cod
Erie à Binghamton
Ligue junior majeur
Laval à Québec
Chicoutimi à Sorel
Trois-Rivières à Hull
Cornwall à Montréal
Ligue junior "A"
Granby à Sainte-Foy
Beauport à Saint-Jérôme
Cap-de-la-Madeleine à Thetford Mines
Lac-Mégantic à Waterloo
Ligue junior "B"
Loretteville à Montmagny
Ancienne-Lorette à Giffard

CLASSEMENTS

ASSOCIATION MONDIALE

	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Section canadienne							
Winnipeg	33	22	12	0	136	94	46
Quebec	36	22	13	1	138	141	45
Calgary	32	16	14	2	122	111	34
Edmonton	36	15	19	2	126	142	32
Toronto	32	10	19	3	139	152	21
Section Est							
Cincinnati	32	15	16	1	129	149	31
N.-Angleterre	33	14	16	3	97	99	31
Indianapolis	31	13	16	2	99	102	28
Cleveland	32	11	19	2	103	119	24
Section Ouest							
Houston	31	19	12	0	121	110	38
Minnesota	28	15	11	2	95	94	32
San Diego	30	13	13	4	114	101	30
Phoenix	29	12	14	3	95	108	27
Denver	29	12	16	1	98	112	25

LIGUE NATIONALE

	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Section Lester-Patrick							
Philadelphia	33	22	4	7	148	86	51
Islanders	35	19	10	6	141	86	44
Atlanta	34	17	14	3	108	93	37
Rangers	35	14	17	4	109	132	32

Section Connie-Smythe

	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Chicago	33	12	10	11	106	96	35
Vancouver	31	11	14	6	100	101	27
St-Louis	33	10	18	5	101	122	25
Kansas City	33	10	19	4	77	122	24
Minnesota	32	11	20	1	77	119	23

Section Charles-Adams

	Mj	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Buffalo	33	20	9	4	146	91	44
Boston	33	17	8	8	112	98	42
Toronto	33	12	12	8	104	103	34



Vous parlez
la soirée à la
maison ?
Consultez notre
horaire de
télévision.

voire quotidien

LE SOLEIL

Nous faisons de la discrimination d'âge, et nous en sommes fiers.

Vous avez 60 ans ou plus? Le nouveau compte clé "Âge d'or" Commerce vous fait bénéficier d'un ensemble de services gratuits.



Toute votre vie durant, vous travaillez fort et économisez le plus possible. Quand arrive ce moment tant attendu de la retraite, vous vous retrouvez avec un revenu fixe et vous subissez les coups de l'inflation alors que vous aviez envisagé un avenir plutôt facile.

Pour notre part, nous croyons que lorsque vous avez atteint les 60 ans, vous méritez plus d'égards et que c'est maintenant à nous de vous payer en retour.

Voilà pourquoi nous avons conçu notre nouveau compte clé "Âge d'or" Commerce, grâce auquel toute personne de 60 ans ou plus peut, dès maintenant, profiter gratuitement d'une gamme de services.

Vos épargnes et l'inflation

Nous ajustons le taux d'intérêt sur vos épargnes en fonction du taux annuel d'inflation. Supposons que le 1^{er} décembre, les intérêts portés à votre compte d'épargne Commerce s'élèvent à \$80 et que l'indice des prix à la consommation ait augmenté de 10%. Nous ajustons alors votre intérêt de sorte que vous touchiez \$88 au total. Et vous avez évidemment droit à la déduction d'impôts sur l'intérêt jusqu'à concurrence de \$1,000.

Revenu mensuel provenant des dépôts à terme

Comment faire fructifier davantage vos épargnes? Là où le taux d'intérêt est encore plus élevé, c'est-à-dire dans un dépôt à terme Commerce. Ce mode d'épargne comporte un autre avantage pour les person-

de chèques Commerce.

Sur présentation de votre livret spécial de compte clé "Âge d'or", vous pouvez régler, sans frais, vos factures de services publics à toute succursale Commerce.

Vous pouvez aussi acheter des chèques de voyage sans avoir à payer de commission.

Si vous désirez que vos chèques de pension et les chèques provenant du revenu de vos placements soient déposés directement à votre compte Commerce, nous sommes disposés à le faire.

Et ce n'est pas tout

Vous épargnez \$5 sur la location d'un coffret de sûreté ou sur notre service de garde des valeurs.

Tous ces avantages valent également pour un compte conjoint pourvu que l'un des deux titulaires ait 60 ans ou plus.

Il ne vous en coûte rien d'ouvrir un compte clé "Âge d'or". La seule condition, c'est que vous ayez au moins 60 ans. Si l'on peut appeler cela de la discrimination d'âge, nous avons alors toute raison d'en être fiers.

C'est un service gratuit

Vous pouvez tirer sans frais et à volonté des chèques sur votre compte



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE